

LA FRANCE D'AUJOURD'HUI- CIVILISATION PREMIERE ANNEE (ce livre n'est plus commercialisé)

2./ SOCIETE: TEL PERE TEL FILS ? PP. 16-28

2.1. DIS-MOI QUI TU ES...

La fin des privilèges.

- Sous l'Ancien Régime, trois ordres: noblesse, clergé, tiers état
- abolition des privilèges le 4 août 1789
- > XIXe siècle: classes sociales: bourgeoisie, prolétariat

La classe dirigeante.

- > XIXe siècle: les "200 familles"
- XXe siècle: (disposant d'un patrimoine et de revenus importants) patrons de l'industrie et du commerce, professions libérales, cadres supérieurs, hauts fonctionnaires, professions intellectuelles prestigieuses

Le monde ouvrier.

- "embourgeoisement des ouvriers"
- nouvelles catégories: les paysans devenus ouvriers après l'exode rural, les immigrés (1/8), les femmes (1/5)

Les classes moyennes

a. traditionnelles: la petite bourgeoisie (petits commerçants tenant un commerce employant deux salariés au maximum, artisans qui sont inscrits au répertoire tenu par la Chambre des métiers et ayant au maximum cinq salariés, dirigeants des petites et moyennes entreprises (PME) ou des petites et moyennes industries (PMI), gros paysans ayant une exploitation de plus de 100 hectares)

b. salariées: cadres moyens, techniciens, fonctionnaires (dont les enseignants)

Les employés

- plus d'un actif sur quatre est employé (vendeurs, personnels de service, ... comptables, secrétaires de direction..)

Savoir lire les statistiques.

- les plus utilisées: celle de l'Institut national de la statistique et des études économiques
- depuis 1982: PCS = professions et catégories socioprofessionnelles (qui remplacent les CSP = catégories socioprofessionnelles dont l'appellation subsiste)
- 6 catégories importantes: 1. agriculteurs exploitants 5 %, 2. artisans, commerçants et chefs d'entreprises 7 %, 3. cadres et professions intellectuelles supérieures 10 %, 4. professions intermédiaires 19 %, 5. employés 27 %, 6. ouvriers 30 %

Les rois n'épousent pas les bergères

- IIIe République: école <primaire> gratuite et obligatoire
- disparités de revenus: écart entre grandes catégories de 1 à 3 ou 4

->1945: forte mobilité professionnelle qui a été surtout structurelle (= liée aux changements dans les métiers) car la reproduction sociale reste très forte ("société bloquée")

-ascension sociale: par les diplômes (mais le statut social décide souvent du choix de la Grande Ecole et de l'Université)

Les nouveaux pauvres.

-que faire pour ceux qui "font la manche": Armée du Salut, Restos (=Restaurants) du Coeur fondés par le comique Coluche (!), revenu minimum d'insertion <sociale> (RMI) qui s'accompagne d'un dispositif d'insertion professionnelle pour toute personne de > 25 ans, ou de < 25 ans si elle a un enfant à charge

2.2. GENERATION JEUNES.

-les ados (=adolescents): 13 à 18 ans (en psychologie souvent 12-21 ans)

-majorité légale: 18 ans

-les jeunes continuent de plus en plus à habiter chez leurs parents

-les "moins de vingt ans": 28 % (comparez les "plus de 65 ans": 15 %)

-les jeunes trouvent en majorité que la société est violente et raciste, que l'Europe est une chance pour eux, qu'une femme doit être indépendante de son mari financièrement, ne croient plus tellement à la politique ni à l'action syndicale mais ils ont confiance en l'action humanitaire (popularité de Bernard Kouchner, <en baisse ?>)

2.3. VIEILLE FRANCE.

-l'âge de la retraite: 60 ans (beaucoup de pré-retraites à partir de 55 ans)

-les vieux voyagent en train à tarif réduit avec la "carte vermeil"

-la "Sécu" (Sécurité Sociale) depuis 1945: retraite à peu près égale au montant du SMIC (salaire minimum interprofessionnel de croissance)

-les veuves perçoivent une "pension de réversion" (=weduwenpensioen)

-le Fonds national de solidarité verse un minimum de ressources aux personnes âgées (surtout aux femmes seules)

-on se sent "vieux" à partir de 68 ans

-maisons de retraite: institutions publiques (les hospices), institutions privées (résidences du troisième âge)

2.4. LES ETRANGERS: LE 'MELTING POT' (=creuset)

-leur nombre: 8 à 10 % des 59 millions

-leur diversité: ceux installés depuis longtemps et bien intégrés (Italiens, Polonais, Espagnols, <Russes>, <Portugais>, les immigrés: les Maghrébins (surtout: Algériens, Marocains), Portugais, les "boat-people", les Vietnamiens, les Africains

-1974: la France ferme ses frontières aux étrangers (sauf pour les ressortissants de la CEE (=Communauté Economique Européenne, aujourd'hui: Union Européenne)

-1983: pour les étrangers en situation légale, un titre unique de séjour et de travail valable dix ans

-pour tout séjour de plus de 3 mois, l'étranger de plus de seize ans a besoin d'une carte de séjour

-près de 60 % des actifs étrangers travaillent dans le bâtiment ou dans l'industrie

- ils n'ont pas de droits civiques (dont le droit de vote), ne peuvent être fonctionnaire
- deux associations dans la lutte contre le racisme: la Ligue des Droits de l'homme et SOS Racisme
- L'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) traite les demandes de droit d'asile en rejetant celles qui relèvent de motifs économiques
- >1789: l'intégration se fait par assimilation (valeurs judéo-chrétiennes, langue, école, service militaire). Mais, depuis 1980: débat sur "le droit à la différence"
- nationalité française: demande de naturalisation, après six ans de mariage avec un Français ou une Française, enfants de couples mixtes (droit du sang), réintégration du pays-mère de ceux venant des anciennes colonies, enfants d'étrangers, majeurs, nés en France et y ayant vécu entre l'âge de 13 et 18 ans

3./ TABLEAUX DE FAMILLE PP. 30-42

3.1 SCENES DE LA VIE CONJUGALE

- la famille nucléaire: époux + enfants
- le couple traditionnel: le mari qui travaille à l'extérieur, la femme au foyer
- le couple moderne: la femme s'est émancipée, travaille souvent
- évolution du modèle familial: diminution du nombre des mariages, progression de l'union libre, baisse du nombre d'enfants (mais: augmentation des naissances hors mariage), développement des familles "monoparentales" (=à un seul parent), familles "recomposées" (=remariage ou nouvelle union + enfants des deux), accroissement des personnes seules

Les nouveaux couples

- remariages en augmentation (20 %)
- depuis 1988: montée des "premiers" mariages

On se marie plus tard

- l'âge légal pour se marier: 18 ans (mais les jeunes filles peuvent se marier à 15 ans, avec le consentement des parents) + préavis à la mairie + visite médicale
- la femme peut continuer à porter son nom de jeune fille
- s'il n'y a pas de contrat de mariage, c'est "la communauté de biens réduite aux acquêts" (... in gemeenschap van goederen)
- la cohabitation juvénile équivaut parfois à un mariage à l'essai

On divorce plus facilement

- le divorce a été instauré sous la Révolution (1789-1795) en 1792, aboli par la Restauration (1814-1830) en 1816 et rétabli par la IIIe République (1870/75-1940) en 1884
- depuis 1975: le divorce par consentement mutuel
- le divorce peut se prononcer aussi: par rupture de vie commune (séparation ou maladie mentale depuis 6 ans), par "violation grave ou renouvelée des devoirs ou obligations du mariage"
- le juge aux affaires matrimoniales traite les divorces; les époux doivent prendre un avocat
- une pension alimentaire <pour les enfants> doit être versée + , éventuellement, une prestation compensatoire au/ à la divorcé(e) (en fonction des revenus ou ressources de celui/ celle qui n'a pas la garde des enfants)

-la garde des enfants: on la confie le plus souvent à la mère mais, parfois, elle "alterne" (l'enfant est tantôt chez le père, tantôt chez la mère)

Unions libres

-changement de termes seulement ? : concubinage (+ concubin<e>) deviennent union libre et cohabitation (ami<e>, partenaire)

-selon les régions recensées: de 10 % à 50 % de l'ensemble de la population (en Ile-de-France: 45 % des <jeunes> couples sans enfants ne sont pas mariés)

-sur tout le pays: une "union libre" sur quatre a un ou plusieurs enfants

-union libre ou union légale: c'est l'homme qui effectue toujours les petites réparations (> 80 %) et c'est la femme qui prépare les repas (> 80 %)

Plutôt seul(e) que mal accompagné(e)

-plus de 19 millions de Français vivent seuls

-les Français sont nombreux à alterner des périodes de vie en couple et des périodes de vie sans conjoint, avec ou sans enfant

-mais: le Jeune Célibataire Urbain (=JCU) n'a pas toujours opté <de plein gré> pour le célibat; il forme la cible du commerce car il dépense beaucoup (bien qu'il soit sous-équipé en produits électriques servant à tenir la maison ou à faire le ménage)

3.2. LORSQUE L'ENFANT PARAÎT

Un, deux... trois ? On verra

-malgré un léger redressement dans certaines années après 1984: le taux de natalité chute depuis 1965; l'indice de fécondité de la femme (bien qu'assez bas: >1,5) est supérieur à celui de la Hollande ou de l'Allemagne.

-seuil des trois enfants: les mères cessent d'exercer un emploi

-les "familles nombreuses" (> 3/4 enfants): en petit nombre et désormais principalement d'origine étrangère

-les enfants nés hors mariage: ils ont les mêmes droits que les enfants légitimes et peuvent être reconnus par un seul parent dont ils prennent le nom <de famille>

Les bébés ne naissent plus dans les choux

-presque toutes les femmes accouchent à l'hôpital, dont 40 % au moyen d'une piqûre "péridurale"

qui va garder bébé ?

-les possibilités: les crèches publiques (aux horaires rigides) n'acceptant jamais les enfants malades; les crèches parentales (avec des puéricultrices mais aussi la présence de parents); les nourrices (=assistantes maternelles) travaillant au noir ou agréées par les services médicaux-sociaux; la garde à domicile par la jeune fille (ou le garçon) "au pair"; les haltes-garderies à l'accueil irrégulier ou spontané

les mesures en faveur de la maternité

-congé-maternité: pour le 1er et le 2e enfant, 6 semaines avant l'accouchement et 10 semaines après; à partir du 3e enfant, 8 semaines avant l'accouchement et 18 semaines après

-il est interdit de licencier une femme qui va/ vient d' avoir un enfant

-les allocations familiales: versées à partir du 2e enfant et augmentation même

relative à partir du 3e, lequel fera bénéficier les parents de la carte de famille nombreuse

un enfant venu d'ailleurs

-une Française peut accoucher sans donner son nom et abandonner son enfant en demandant le secret

-en ce que concerne les demandes d'adoption, il faut distinguer: l'adoption plénière (qui coupe tout lien avec la famille d'origine) pour laquelle on établit un nouvel acte d'état civil et l'adoption simple qui donne à l'enfant une deuxième filiation

l'art d'être parents

-aujourd'hui, la discipline et l'autoritarisme sont passés de mode: les enfants doivent pouvoir "s'exprimer" (et s'ils le font trop peu, certains parents se fâchent...)

la famille éclatée

-20 % des enfants ne vivent pas avec les deux parents: nombreux sont les familles monoparentales et "recomposées" par un remariage ou une nouvelle cohabitation d'un des parents

les parents, les enfants, l'éducation

-ce sont toujours les mères, en majorité, qui accompagnent les enfants chez le médecin

-une majorité de parents ne voit pas l'utilité d'une éducation religieuse

3.3. Le deuxième sexe et ses conquêtes

Histoire de femmes

quelques dates: 1944- les femmes obtiennent le droit de vote, 1965- une femme a le droit d'exercer une profession sans le consentement de son mari, 1967- la contraception est légalisée, 1974- la contraception est remboursée par la Sécurité Sociale et les jeunes filles peuvent obtenir des contraceptifs sans l'autorisation des parents, 1975- la loi Veil (=de Simone Veil) légalise l'interruption volontaire de grossesse (=IVG), 1983- remboursement de l'IVG par la Sécurité Sociale

Un enfant quand je veux

-70 % des femmes en âge de procréer utilisent une méthode contraceptive: la pilule est toujours la plus employée

-retour en force des préservatifs qui présentent l'avantage d'être un moyen de protection efficace contre le Sida

portrait-robot de l'homme séduisant... et de la femme idéale

-le "bel âge" pour l'homme: entre 30 et 40 ans

-les Françaises le voient volontiers en: blouson de cuir, pull cachemire, pantalon de velours -elles préfèrent qu'il soit sportif et/ou homme d'affaires et détestent qu'il boive, qu'il ne range pas ses affaires et qu'il ronfle

-les Français aiment mieux les bonnes cuisinières que les intellectuelles, préfèrent les femmes actives aux femmes passives (?); parmi les mauvaises qualités, c'est celle qu'elles sont parfois envahissantes qui arrive en première position.

4./ A BONNE ECOLE PP. 43-66

4.1. "LAIQUE ET OBLIGATOIRE": LES GRANDS PRINCIPES

- 1793: la Révolution reconnaît le droit à l'enseignement
 - IIIe République (=1870/5-1940): les lois Jules Ferry (1881-1882) généralisent l'instruction et font des instituteurs ceux qui apportent les idées républicaines en même temps que le savoir
 - actuellement: l'école est obligatoire de 6 à 16 ans, l'enseignement public est gratuit, l'enseignement public est laïc (=neutre en religion et en politique), l'enseignement privé (confessionnel ou non) est autorisé
 - l'Education Nationale comprend: > 12 millions d'élèves; 1,3 million d'étudiants, 1,1 million de fonctionnaires et totalise: 20 % du budget de l'Etat
 - le terme de laïc a acquis plus d'étoffe: c'est être indépendant à l'égard de tout groupe politique ou religieux et être respectueux du pluralisme et de la démocratie
 - 90 % des établissements privés "sous contrat" sont catholiques; le contrat consiste dans le paiement, par l'Etat, des salaires des enseignants et des frais de fonctionnement;
- ce type d'école s'appelle aussi "école libre"
- les établissements privés "hors contrat" sont souvent laïcs et parfois d'un type qu'on nomme "école parallèle" (= à pédagogie particulière, comme "Montessori", "Steiner")

Garder le rythme

- l'année scolaire comporte, toutes les sept semaines, de "petites vacances", pour compenser les horaires lourds: la Toussaint, Noël, février (vacances de printemps) et Pâques
- le bulletin trimestriel contient: la moyenne des notes, le classement par matière, les observations de chaque enseignant et un avis général du conseil de classe (=réunion une fois par trimestre des enseignants de la classe en présence de délégués d'élèves et des parents)
- les fameux "prix" n'ont pas partout disparu mais sont remplacés de plus en plus par des mentions sur les bulletins (tableau d'honneur, encouragements, félicitations)

4.2. Le chemin des écoliers

- moins de 50 % d'une classe d'âge obtient le bac; le gouvernement veut atteindre, un jour, les 80 %; y arrivera-t-il par le changement récent de l'organisation des sections ?
- division du système éducatif: école maternelle (=la maternelle), l'école primaire, l'enseignement secondaire, l'enseignement supérieur (Ne dites pas tertiaire !)

l'école maternelle

- pratiquement tous les enfants de trois à six ans y vont pour développer leur capacités de socialisation: d'abord la "petite section" (2 à 4 ans; consacrée au jeu), la "moyenne section" (4 à 5 ans; expression orale et activités d'expression manuelle et corporelle), la "grande section" (5 à 6 ans; apprentissage de la lecture, de l'écriture et du calcul)

l'enseignement primaire

- la carte scolaire établie par le Ministère de l'Education Nationale détermine dans quelle école doit se rendre l'enfant
- examen final du primaire: le certificat d'études primaires (le CEP)

-avant: le cours préparatoire (CP), le cours élémentaire première année (CE1), le cours élémentaire deuxième année (CE2), le cours moyen première année (CM1), le cours moyen deuxième année (CM2)

-horaires lourds: 27 heures par semaine (9-12 h, 14-17 h); les enfants sont libres le mercredi mais ont cours le samedi matin; les devoirs sont interdits mais interviennent ...souvent !

l'enseignement du second degré:

-ATTENTION: LES ELEVES ENTRENT EN ... SIXIÈME ET NON EN PREMIÈRE !

-le premier cycle (= le collège) dispense les mêmes programmes pour tous, dont une langue vivante obligatoire dans les classes de 6e et de 5e (=cycle d'observation) et permet de prendre des options dans la 4e et la 3e (=cycle d'orientation). Contre l'orientation à la fin de la 3e, les parents peuvent faire appel. L'examen terminant le premier cycle s'appelle brevet des collèges (anciennement: BEPC)

-trois voies sont ouvertes après la 3e:

a. les "sections d'enseignement spécialisé" (pour les moins doués)

b. le 2e cycle court (=l'enseignement professionnel) dans les LEP (=lycées professionnels) aboutissant en deux ans au CAP (certificat d'aptitude professionnelle <dans un métier bien déterminé>) ou au BEP (brevet d'enseignement professionnel), ce dernier permettant d'accéder, par des classes "passerelles", à divers baccalauréats techniques

c. le 2e cycle long (=le lycée) préparant en trois ans au baccalauréat (ou: bachot ou: bac) en passant par la "seconde", la "première (comportant des filières différentes qui ont été changées en 1994-1995) et la terminale

la vie d'élève:

-dans le cahier de texte, l'élève note son emploi du temps et les devoirs qu'il a à faire
-dans le carnet de correspondance, les parents signent le relevé mensuel des notes (allant non jusqu'à dix mais jusqu'à 20 ...ou allant de "A" jusqu'à "E") obtenues par l'élève

-le bulletin trimestriel est envoyé par courrier postal. Tous les résultats scolaires sont mis dans le carnet scolaire

-beaucoup d'écoles connaissent encore les "pions" (=surveillants) qui prennent en charge les élèves qui n'ont pas cours

-le professeur principal est chargé de suivre les progrès des élèves d'une classe

-le conseil de discipline de l'établissement peut adresser un "avertissement" à un élève ou l'exclure des cours pour deux à trois jours; les enseignants peuvent infliger des devoirs supplémentaires, des heures de "colle" ou même attribuer "un zéro de conduite" à intégrer dans les notes de la discipline en question

-les matières en 6e: français, mathématiques (=maths), langue vivante, histoire/ géographie/ économie, éducation civique (!), sciences physiques, biologie/ géologie, technologie, éducation artistique (dessin, musique), éducation sportive, soutien (3h)

la voix des parents d'élèves

-les délégués de parents dans l'enseignement public proviennent en majeure partie de la FCPE (Fédération des conseils de parents d'élèves) et de la PEEP (Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public)

les principaux itinéraires de formation

-écoles maternelle > école élémentaire > collège > lycée > grande école ou université ou institut universitaire de technologie (IUT)

4.3. L'ECOLE EN QUESTIONS

une grande centralisation

- l'Inspection générale détermine les programmes
- l'Etat a le monopole des diplômes

des horaires très lourds (bis)

-de 27 hs dans le primaire jusqu'à 35 hs dans des sections techniques du secondaire

des conditions matérielles souvent peu attrayantes

- bâtiments vétustes (mais certains sont très modernes)
- l'ancienne disposition: bureau de l'enseignant sur une estrade face aux tables d'élèves alignées les unes derrière les autres (mais est-ce un mal ?)

une pédagogie peu active

- le "par coeur" sévit encore
- les travaux de groupe se font désormais plus rares mais presque toujours les élèves sont jugés sur les devoirs personnels

trop d'échec scolaire

- 10 % des élèves redoublent dès la première année de l'enseignement primaire
- plus de 10 % des jeunes quittent l'école sans aucun diplôme

une sélection qui ne dit pas son nom

- on évite d'utiliser le verbe "sélectionner" au profit de "orienter"
- certains parents choisissent comme première langue étrangère l'allemand pour que leur enfant se retrouve dans une classe de plus haut niveau
- le bac C (à forte composante de maths) donne accès à toutes les filières de l'enseignement supérieur; le bac G, par contre, a joui jusqu'en 1994-1995 d'une mauvaise réputation mais a été remplacé

la recherche de solutions

- comment atteindre à une pédagogie différenciée ? un moyen parmi d'autres: le suivi individuel des élèves
- mais : 40 % des élèves d'origine populaire disparaissent du cursus général dès la quatrième
- et, à l'université, moins de 15 % des étudiants sortent d'un milieu défavorisé

et pourtant le niveau monte (?)

- 12 % des adultes ont un diplôme supérieur au bac
- 10 % des adultes sont plus ou moins illettrés
- mais: plus de 45 % d'une classe d'âge ont le bac (cf. l'objectif du gouvernement: 80 %)

4.4. Petites facs (=facultés) et grandes écoles

l'enseignement supérieur court (deux ans) (avec sélection à l'entrée)

- les sections de techniciens supérieurs dans les lycées préparent au BTS (=brevet de technicien supérieur)
- les IUT (=les instituts universitaires de technologie), rattachés aux universités, préparent au DUT (=diplôme universitaire de technologie)
- les écoles spécialisées préparent en deux ou trois ans aux métiers du secteur <para>-médical: sage-femme, infirmier/ ère, kinési<-thérapeute>, orthophoniste

l'enseignement supérieur long (en principe, sans sélection à l'entrée)

- 40 % abandonnent leurs études dès la première année
- à défaut du bac, celui qui peut se prévaloir de quelques années d'activité professionnelle (5 ans) peut passer un examen un examen spécial d'entrée à l'université (=ESEU)
- le premier cycle prépare en deux ans aux DEUG (=diplôme d'études universitaires générales)
- le second cycle prépare à la licence (1 an après le DEUG), puis à la maîtrise (1 an après la licence), qui est souvent spécialisée (MST= maîtrise de sciences et techniques; magistères)
- le troisième cycle qui comporte les DESS (=diplôme d'études supérieures spécialisées; 1 an après la maîtrise) et les DEA (=diplôme d'études approfondies; 1 an après la maîtrise; après on peut encore soutenir une thèse ce qui demande au moins deux autres années)
- les études de médecine et de pharmacie sont organisées dans des CHU (=centres hospitaliers universitaires) et demandent 8 à 10 ans; le numerus clausus a été instauré; un examen de passage pour entrer dans la 2e année opère une sélection; au bout de six ans, on devient en deux ans médecin généraliste ou en 4 à 5 ans médecin spécialiste
- les études dentaires (conjointement, en première année, avec les cours de médecine) prennent 5 ans, celles de la pharmacie 6 ans

-les grandes villes universitaires: Paris (13 universités), Toulouse, Lille, Aix/ Marseille, Lyon, Bordeaux, Montpellier, Grenoble (chacune 3) mais aussi d'autres villes comme Strasbourg (enseignement parfois bilingue)

des facultés aux universités

- la loi d'orientation de l'enseignement supérieur (=la loi Faure) a créé, en remplacement des anciennes facultés, les universités qui regroupent chacune un certain nombre de UFR (unités de formation et de recherche et qui sont dirigées par un président élu et de trois conseils élus
- l'année universitaire est divisée en deux semestres (octobre à février et février à juin)
- on obtient des UV (=unités de valeur) en passant un examen terminal et/ou par contrôle continu des connaissances
- un élève d'une grande école coûte trois fois plus cher à l'Etat qu'un étudiant d'université
- les élèves des classes préparatoires (=les "prépas") aux Grandes Ecoles doivent souvent travailler plus fort que les étudiants des ... Grandes Ecoles (qui ont déjà réussi à décrocher une place, sur concours) !

les Grandes Ecoles

-les diplômés de l'Ecole Nationale d'Administration (=ENA) ou de l'Ecole Polytechnique (=X") occupent plus de la moitié des postes de président-directeur général (=P.-D. G) des 200 plus grosses entreprises

-quelques Grandes Ecoles qui sont une référence:

L'Ecole Polytechnique (établie à Palaiseau depuis 1976 mais autrefois à Paris) a été créée par la Convention en 1794 pour former des ingénieurs; ses étudiants (340 places par an) sont des "officiers de réserve en situation d'activité" (c'est-à-dire des militaires)

L'Ecole Centrale des Arts et Manufactures (dite "Centrale"), créée en 1829, sur une initiative privée, pour former des cadres pour l'industrie et l'entreprise

L'Ecole des Mines de Paris (dite "Mines"), créée en 1783, pour fournir au Royaume de France (!) des cadres supérieurs dans une industrie naissante. Elle dépend toujours du Ministère de l'Industrie. (A ce propos, quels sont donc les trois sens de la phrase: "Je suis mineur !" ?)

L'Ecole des Ponts et Chaussées (dite "Ponts <et Chaussées>"), créée en 1774, pour former des ingénieurs civils en matière de transports, de génie civil, d'urbanisme et d'aménagement régional

L'Ecole Normale Supérieure ("Normale Sup") a été fondée par la Convention en 1794 pour former des professeurs et des chercheurs dans le domaine des lettres et des sciences

Hautes Etudes Commerciales (ou: "HEC") a été fondée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris (=CCIP); elle s'est hissée aux premiers rangs malgré le surnom de ses étudiants, les "épiciers" qui leur a été donné par les "hypokhâgneux" (les littéraires) et par les "taupins" (les scientifiques) et malgré la concurrence acharnée d'autres écoles de commerce et de gestion. On permet aux plus brillants étudiants de se présenter à l'ENA

L'Ecole Nationale d'Administration (créée en 1945 seulement) pour former des fonctionnaires de l'inspection des finances, du Conseil d'Etat, de la Cour des Comptes, du Quai d'Orsay (=le ministère des Affaires étrangères), du corps préfectoral ainsi que des administrateurs civils; c'est une école où peuvent se présenter (mais toujours sur concours, bien sûr...) des gens d'âges différents

4.5. Profession: éducateur

tant qu'il y aura des profs

-les instituteurs passent un concours de niveau DEUG plus une formation de deux ans dans une Ecole Normale d'instituteurs (4 ans au total)

-quels sont les professeurs de l'enseignement secondaire ?

a: les PECG (=.....) sont des anciens instituteurs qui ont reçu une formation complémentaire pour enseigner dans les collèges (19 hs de cours dans plusieurs matières)

b: les adjoints d'enseignement sont des maîtres auxiliaires possédant une maîtrise et qui ont été titularisés (18 hs de cours)

c: les professeurs certifiés qui possèdent un CAPES/ un CAPET (=certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré ou de l'enseignement technique) obtenu après concours (18 hs de cours)

d: les agrégés sont des professeurs qui ont passé l'agrégation (concours national de haut niveau) (15 hs de cours)

-dans l'enseignement supérieurs peuvent être profs: ceux du groupe d plus, surtout, ceux qui ont fait une thèse; ils s'appellent "maîtres de conférences" (6 hs de cours) soit "professeurs <d'université>" (3 hs de cours) et doivent faire de la recherche

orchestrer la vie à l'école

- les écoles maternelles et primaires sont dirigés par un directeur
- les collèges sont dirigés par un principal
- les lycées sont dirigés par un proviseur, des censeurs et des conseillers d'éducation
- les enseignants sont évalués et notés par des inspecteurs pédagogiques régionaux
- les fonctions d'administration et de gestion sont gérées par des intendants et des secrétaires
- les qualités les plus prisées des enseignants semblent être: patience, disponibilité, attachement aux enfants, ouverture d'esprit, capacités d'adaptation; ils sont moins appréciés pour: leur trop grande politisation, leur peur des changements et des réformes, et parfois, leur méthode d'enseignement

4.6. Une seconde chance

- la loi de juillet 1971 sur la formation professionnelle continue a institué le droit à la formation dans le cadre du travail
- le ministère de l'Education nationale a développé des centres de formation pour adultes dans les universités et dans les lycées (les GRETA=...)
- la moyenne de formation par salarié et par an tend à diminuer après avoir augmenté pendant de longues années, jusqu'à une époque récente; pourquoi ? parce que les effets de promotion deviennent inexistantes
- les secteurs de l'énergie et de la chimie ainsi que les salariés des entreprises publiques (=de l'Etat) sont le plus fréquemment formés (surtout la tranche d'âge des 25 à 34 ans)

4.7. EUREKA, la recherche scientifique

- la RD (=recherche et développement) dans les entreprises en France laisse à désirer
- par contre: au niveau de l'Etat, il y deux types de recherches:
 - a. organismes publics: le CNRS (Centre National de la recherche scientifique; 17 000 chercheurs et ingénieurs payés par l'Etat et souvent associés aux universités) qui constitue l'élite scientifique du pays, l'INSERM (l'Institut National de la santé et de la recherche médicale), l'INRA (l'Institut National de la recherche agronomique), le CEA (le Commissariat à l'énergie atomique) qui est un service du Premier ministre, le CNET (le Centre National d'études des communications), le CNES (le Centre National d'études spatiales, l'Institut Pasteur (vaccins, immunologie, virologie, biochimie)
 - b: recherche universitaire: le Collège de France (laboratoires de haut niveau, conférences à contenu innovant ouvertes au grand public), les grandes écoles d'ingénieurs et la recherche militaire
- les Français ont conçu du matériel "spatial" d'une qualité supérieure mais beaucoup d'inventions (brevetées) ne trouvent pas d'acquéreur; les produits "grand public" découlant des recherches comme des disques compacts optiques ou des atlas restent l'exception

5./ AU BOULOT ! PP. 67-84

5.1 LE TRAVAIL C'EST LA SANTE

-L'Etat est allé d'une politique de négociation entre partenaires sociaux à une gestion centralisée des relations de travail, puis à une négociation collective à différents niveaux

-Les sociétés anonymes qui s'appuient sur les actionnaires (les personnes qui possèdent des actions) ont un conseil d'administration composé de représentants élus par l'assemblée qui élit son PDG (=P.-D. G. président-directeur général)

des lois pour le travail

-souvent, l'embauche donne lieu à un contrat de travail (à durée indéterminée <CDI> et, de plus en plus, à durée déterminée <CDD>).

-la démission est précédée d'un préavis de huit jours pour les ouvriers, d'un mois pour les employés et de trois mois pour les cadres. Les délégués syndicaux ne peuvent être licenciés que si l'inspection du travail est d'accord

-pour faire respecter le droit du travail

-en dehors des inspecteurs de travail, les prud'hommes (des "hommes sages" élus par les employeurs et les salariés) tranchent sur des litiges dans les conseils des prud'hommes.

le petit travailleur infatigable

-le temps de travail

-la semaine de travail a été portée à 39 hs en 1981; en 1982 est publiée l'ordonnance sur les cinq semaines de congé

-en ce moment, il y a débat sur une éventuelle semaine de 32 hs

-le travail posté (pour lequel on se relaie) est assez répandu dans l'industrie; les trois huit (3 x 8 : 3 équipes de huit heures) en est l'exemple le plus connu. Il est à noter que la pause-repas à midi compte souvent comme temps de travail.

-le travail à temps partiel se répand de plus en plus

-les congés

-le repos hebdomadaire est de deux jours consécutifs

-la 5e semaine doit être prise en dehors de l'été (beaucoup d'usines en France ont une fermeture annuelle d'un mois)

-le salarié reçoit des indemnités journalières de la Sécurité Sociale dont les inspecteurs visitent les malades à domicile

-dans la classification : manoeuvres (ouvriers non-spécialisés), ouvriers spécialisés (=OS), ouvriers professionnels, ETAM (employés, techniciens, agents de maîtrise), cadres, il faut bien voir que les OS, malgré leur nom, n'ont pas de véritable spécialisation et que les cadres ne font pas nécessairement partie de la direction de l'entreprise malgré leur hautes compétences et leur rôle d'encadrement

tout travail mérite salaire

-la pratique du travail "aux pièces" n'a pas encore disparu

-le paiement par mois s'est généralisé pour les ouvriers

-un salaire minimum

-le SMIG (salaire minimum interprofessionnel garanti) a été remplacé par le SMIC (salaire minimum interprofessionnel de croissance) qui est régulièrement réévalué en Conseil des Ministres. Plus de 10 % des Français sont "smicards" (= > 2 millions)

-l'échelle des salaires

-l'écart en salaire entre le "décile" (couche de 10 % de la population) le mieux payé et le décile le mal payé semble être de 1 à 3; (je pense que c'est nettement plus défavorable>

-une disparité de salaires entre hommes et femmes

-à travail égal, les femmes gagnent toujours un peu moins, à quelques exceptions près (: présentatrice à la télé, vedette de cinéma)

-il est à noter qu'à l'intérieur de la même profession, les différences peuvent être considérables (: magistrature, médecine, enseignement, Eglise) sans que pour autant les qualifications divergent beaucoup

les droits des salariés: toujours plus ?

-les conventions collectives: accords négociés et signés (au niveau d'une entreprise ou d'une branche professionnelle) entre employeurs et organisations syndicales

-l'intéressement et la participation

- la "participation" (à la gestion de l'entreprise) de la part des salariés est obligatoire depuis 1967

- sous certaines conditions, les salariés peuvent recevoir, en prime, des actions de leur propre entreprise; d'autre part, beaucoup d'actions ont été achetées, dans les entreprises publiques privatisées, par les employés et les salariés mêmes de la société nouvellement créée

-la formation continue

-depuis 1971, le droit a droit à une formation professionnelle puisque les entreprises sont obligées de faire des dépenses dans ce domaine

-le droit d'expression directe

-bien que les "groupes d'expression" pour discuter les conditions de travail aient été mis en place par les lois Auroux de 1982, les entreprises leur préfèrent les "cercles de qualité" où sont débattus des problèmes de production ou de la qualité des produits

à la table de négociations

-le comité d'entreprise

-1945: dans les entreprises de > 50 salariés, un comité d'entreprises doit être installé à la suite d'élections; au fil des années ses compétences se sont élargies jusqu'à ce qu'en 1982, les employeurs soient contraints d'engager des négociations annuelles sur les salaires et sur la durée et l'organisation du travail.

-le comité pour l'hygiène et la sécurité

-également obligatoire dans les entreprises de > 50 salariés: le comité pour l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail (=CHSCT)

-les délégués du personnel

-il ne faut pas confondre les délégués du personnel avec les délégués syndicaux. Les premiers sont déjà là, en principe, depuis 1936 dans les entreprises de plus de

10 personnes (seuil au-delà duquel une firme ne compte plus parmi l'artisanat !); ils peuvent consacrer 15 hs par mois à leurs activités

-les délégués syndicaux

- "Mai 1968" a donné un statut juridique aux délégués syndicaux qui, eux, ne sont pas élus par les salariés de l'entreprise (comme les délégués du personnel) mais désignés par les syndicats.

les conflits du travail

- dates importantes du siècle dernier: 1864 reconnaissance du droit de grève, 1884 liberté de créer des syndicats

- le nombre de grèves a fortement diminué en raison de la crise économique, sauf dans certains secteurs: hôpitaux, postes, et, traditionnellement, transports; on se rappelle encore les coupures bien françaises de gaz et d'électricité...

-les formes de grève...

- il y a quelques décennies, la grève sur le tas était fréquente; parfois même, les salariés sont allés jusqu'à se déclarer indépendants (exemple: affaire LIP)

-... et les ripostes patronales

- certains patrons utilisent le "lock-out" (= on ferme l'usine au personnel qui est licencié)

- on parle de chômage technique si l'arrêt de travail bloque la production dans d'autres secteurs ou si un secteur ne peut pas poursuivre le travail à cause d'une surproduction

-le travail au noir

- le travail non déclaré s'appelle le travail "au noir"; dans certains pays comme l'Italie, il s'agit d'une vraie économie parallèle. En France, l'économie souterraine représenterait 4 % du Produit Intérieur Brut (PIB) du pays.

-les professions libérales

- le secteur juridique, les professions de la santé (dont les médecins se taillent la part du lion; plus de 110 000), les architectes, les experts-comptables, les ingénieurs, les consultants: tout ceci concerne la profession libérale où l'on gage des "honoraires" (et non des salaires)

5.2 L'UNION FAIT LA FORCE

- le syndicalisme français se caractérise par la liberté syndicale, son pluralisme (le rôle prédominant de la C.G.T. tend à décroître), l'importance des confédérations (qui regroupent au niveau national interprofessionnel l'ensemble des syndicats de base) et l'adhésion assez faible (10 %) aux syndicats

-les différents syndicats

- les syndicats des salariés sont bien sûr les plus importants mais il existe aussi des syndicats patronaux (=des patrons)

-les syndicats des salariés

- Quelques syndicats à retenir:

milieu ouvrier: la Confédération générale du travail (CGT= le plus ancien et toujours

le plus influent; liens avec les partis communiste et, dans une moindre mesure, socialiste), la Confédération française démocratique du travail (CFDT= qui s'est séparé d'un courant chrétien en 1964 et qui est proche d'un socialisme modernisé), la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC= qui a donc vu partir beaucoup d'adhérents en 1964), Force Ouvrière (FO=qui s'est scindée d'avec la CGT et qui est important dans le secteur tertiaire)

milieu des enseignants: la Fédération de l'Education Nationale (FEN= qui regroupe entre autres le SNI(= Syndicat National des Instituteurs) et le SNES (=Syndicat des Enseignants de l'enseignement Secondaire)

-les syndicats patronaux

-Parmi les syndicats patronaux, il faut citer le tout-puissant Conseil National du Patronat Français (=CNPF) et la Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises (=CGPME) dont le rôle ira en grandissant avec l'essor des PME sur le plan européen (Marché Unique)

-les syndicats paysans

-la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (=FNSEA, avec sa "filiale" le Centre National des Jeunes Agriculteurs) est une force avec laquelle les hommes politiques doivent penser. On n'a qu'à penser qu'au GATT !

-les rouges et les jaunes

-les rouges: syndicalistes (virulents) qui embrassent les idées communistes ou socialistes

-les jaunes: personne qui se désolidarise d'une action syndicale, souvent en se mettant du côté du patron

5.3 CHOMAGE MODE D'EMPLOI

- Combien de chômeurs ? : 2,4 millions. Qui est au chômage ? : les moins de 25 ans et les femmes surtout. Depuis quand ? Beaucoup sont chômeur de longue durée (> deux ans)

-l'indemnisation du chômage

-il y a deux régimes: assurance-chômage (qui fait payer des cotisations obligatoires aux employeurs et aux salariés) et solidarité (assumé par le gouvernement), qui sont gérés par l'UNEDIC (Union Nationale Interprofessionnelle pour l'Emploi Dans l'Industrie et le Commerce) et ses 53 caisses locales, les ASSEDIC (ASSociations pour l'Emploi Dans l'Industrie et le Commerce)

-de nombreux chômeurs "en fin de droits" ne reçoivent plus rien

-la croissance du travail précaire

-il faut distinguer entre l'emploi à temps plein, en CDI et l'emploi précaire, aux contours flous car ce dernier peut être: stage pour jeunes, emploi intermédiaire, contrats à durée déterminée, travail à temps partiel (lequel est exercé par 12 % des actifs)

-les mesures en faveur des jeunes

-pour aider les jeunes, l'Etat a créé des stages payés:

les contrats emploi-solidarité (remplaçant les TUC (=travaux d'utilité collective) s'étendant sur 3 mois à 1 an garantis par l'Etat; les SIVP (stages d'initiation à la vie

professionnelle) de 3 à 6 mois) payés par l'Etat et l'employeur; les contrats de qualification et d'adaptation; le crédit formation individualisé (pour ceux ayant entre 16 et 26 ans, sans diplôme scolaire) afin d'obtenir un CAP ou un BEP.

6./ TRANCHES DE VIE pp. 85-98

6. L'ARGENT DU MENAGE

-Il faut distinguer entre: les revenus primaires (salaires et revenus du patrimoine) et les revenus secondaires (allocations, indemnités)

-le revenu disponible s'obtient en déduisant les prélèvements obligatoires (impôt sur le revenu, cotisations sociales, impôts fonciers)

les cordons de la bourse

-deux tendances: on épargne moins et on prend davantage de crédits-consommation

les dépenses

-l'alimentation (20 % du budget d'une famille), le loyer (près de 20 % <beaucoup plus qu'en Hollande>), les transports publics ou privés, la santé (poste habituellement déjà plus élevé qu'en Hollande, et en hausse, jusqu'en 1994 !), les loisirs, l'habillement: voilà les principaux types de dépenses

la répartition des budgets

-un facteur qui influe beaucoup sur la façon dont on dépense son argent: la composition et l'âge des ménages ou des couples ainsi que leur lieu d'habitation. Il est à noter que les riches dépensent, relativement parlant, moins à l'alimentation

les arts ménagers

-les Français sont déjà assez bien équipés en réfrigérateurs (98 %), en téléviseurs, en lave-linge, en lave-vaisselle, en magnétoscopes, en micro-ordinateurs et même en fours à micro-ondes

-le téléphone n'est plus en retard sur le reste de l'Europe (au contraire, pensez au BI-BOP et aux écrans de communication !)

-on se défait moins rapidement de sa voiture que chez nous (la 2CV n'a pas disparu...)

6.2 LA MAISON DE MES REVES

-à un renouvellement de bail, le propriétaire doit justifier une hausse en faisant référence aux loyers de voisinage

-depuis 1931 il y a plus de gens vivant en ville que de gens résidant à la campagne; l'exode rural des années cinquante, soixante a été en partie arrêté; on est allé vivre en milieu rural dès les années soixante-dix; la tendance actuelle se répartit comme suit: l'habitat en zone semi-rurale s'étend mais il y a aussi (comme chez nous) un retour à la ville (pour se fixer au centre-ville)

-un petit chez-soi

-une maison individuelle et surtout le "pavillon" (+ jardin) est le rêve du Français moyen

-les logements collectifs sont des immeubles en copropriété: les HLM (=habitations à

loyer modéré) en représentent 40 %

-de plus en plus de Français quittent les logements sociaux: environ 55 % sont propriétaires

-l'Etat encourage cette évolution en lançant, entre autres, des PAP (prêt d'aide à l'accession à la propriété), des API (aide personnalisée au logement) et des AL (allocation de logement)

-le parc des maisons est vétuste: 40 % datent encore d'avant 1914; notez bien le "confort minimum" qui est W.C intérieur plus bain ou douche

-un petit coin de verdure

-un Français sur sept possède une maison de campagne, un appartement ou une autre habitation non-principale (parfois très modeste)

-à cause de la cherté: les systèmes de copropriété ou de multipropriété se répandent

6.3 METRO, BOULOT, DODO

-le temps physiologique

-la moitié du temps est consacré au "corps", dans le sens large du terme: sommeil, repas et faire toilette

-tout le monde n'oublie pas le déjeuner, s'il est vrai qu'on oublie le petit déjeuner (presque

toujours frugal); d'autre part, il y a loin du sandwich mangé en toute hâte au copieux déjeuner d'affaires

-le dîner tombe plus tard qu'aux Pays-Bas: de 19 hs dans le Nord à 21 hs ou plus tard, dans le Sud

-très peu de Français font la sieste (10 %); pourtant beaucoup de magasins dans le Sud sont fermés une bonne partie de l'après-midi et les enfants y sont parfois astreints <en colonie>

-le temps professionnel

-on sait que la semaine de travail a été portée à 39 hs; il faut y ajouter les déplacements: de 2 à 4 hs par jour parfois

-la journée moyenne des salariés: de 8 à 9 heures du matin à 17 à 18 hs du soir entrecoupée d'une pause d'une heure entre midi et quatorze heures

-beaucoup d'enseignants (!), de commerçants et d'agriculteurs travaillent le samedi

-traditionnellement, les femmes dites "inactives" peuvent travailler jusqu'à six heures au foyer; mais: les stéréotypes disparaissent lentement, les hommes s'occupant davantage du ménage

-le temps libre

-une heure quarante est consacrée aux émissions de télévision

-pourtant, on sort plus qu'autrefois (près de 50 % au moins une fois par mois)

-pour aller où ? : peu au spectacle, souvent au restaurant, fréquemment chez des amis

-le café (havre <d'autrefois> de l'ouvrier) change d'allure: on s'y rencontre de plus en plus en groupes exerçant les mêmes métiers, après le bureau

-la vie quotidienne des enfants

quelques chiffres parmi d'autres:

les 0/3 ans- plus de 40 % sont confiés à une crèche ou à une nourrice

les 2/4 ans- près de 40 % vont à la maternelle

les 4/7 ans- plus de 40 % déjeunent à la cantine; ils "font" près de 17 hs de télévision par semaine; les trois quarts rendent visite à la famille élargie une fois par mois; 30 % reçoivent de l'argent de poche

les 8/14 ans-80 % vont à l'école publique; la moitié de leur argent de poche seulement vient des parents; plus de 60 % possèdent des jeux électroniques; 70 % pratiquent un sport

-c'est aujourd'hui dimanche

-presque tout le monde aime le dimanche, jour où environ 60 % rencontrent des amis, des connaissances, des parents; pour près de 60 % encore, le dimanche n'a plus vraiment de signification religieuse

-près de 60 % des Parisiens affirment partir en week-end quand il fait beau bien que les départs et les rentrées se fassent toujours plus difficiles

6.4 LE PANIER DE LA MENAGERE

-40% des achats alimentaires se font déjà dans les "grandes surfaces"; on distingue entre hypermarchés (2500 m² ou plus), souvent relégués vers la périphérie de la ville, et supermarchés (> 400- 2500 m²)

-les commerces de proximité: épiceries, boulangeries, boucheries-charcuteries, drogueries, merceries n'ont pas disparu mais certains se "recyclent" en devenant boutique du soir

-les centres commerciaux regroupent de nombreux magasins de toutes sortes dans des galeries marchandes

-les grands magasins ne se trouvent qu'à Paris, en banlieue parisienne et dans les villes très importantes: les Galeries Lafayette et le Printemps vendent surtout des produits de luxe, le BHV est spécialisé en outils et bricolage

-Prisunic et Monoprix sont des exemples de magasins populaires qui vendent également des aliments

-en France, il y a des marchés en plein air ou des marchés couverts dont certains s'individualisent par leur charme et/ou leur gamme étendue (vêtements, alimentation, poissons, antiquités etc.)

-les habitudes alimentaires ont changé: on mange de moins en moins de pain mais est-ce encore un vrai repas, un repas sans pain ?; on consomme de plus en plus de produits laitiers, qui sont, eux, de plus en plus raffinés; on boit de plus en plus, pas davantage de vin peut-être mais probablement davantage d'eau minérale, plate ou avec bulles (gazeuse, gazéifiée)

quelques exemples de prix

-c'est comme chez nous, les prix montent mais consultez la page 97 pour savoir s'il existe des réductions, si on vous fait des remises:

a) tarifs réduits de téléphone à certaines heures et le week-end, les télécartes (de téléphone), tarifs réduits pour étudiants et/ou enseignants dans beaucoup de musées (AYEZ TOUJOURS VOTRE CARTE D'ETUDIANT "Hogeschool Rotterdam en Omstreken" SUR VOUS, EN FRANCE)

b) pour les Français jeunes: carte Jeune, Carré Jeune, Carte Inter-Rail

pour les Français âgés: carte vermeil

pour nous, Hollandais, il existe des remises sur le prix de trajet en France, en été (se munir en tout cas de la Carte Inter-Rail <si vous n'avez pas dépassé l'âge> et s'informer) mais aussi en week-end

c) pour les Parisiens et nous: la Carte Orange (se renseigner en indiquant le nombre

de jours souhaité) et plusieurs types de coupons

7./ TOUT A LOISIRS PP. 100-118

7.1 CHERI, QU'EST-CE QU'ON FAIT CE SOIR ?

-Le loisir, devenu un droit fondamental, a progressé ces vingt dernières années:
82 % regardent la télévision chaque jour ou presque; 79 % lisent régulièrement une revue ou un magazine; 74 % écoutent la radio tous les jours ou presque

cultivons-nous

-70 % ne vont jamais à un concert classique ou à un spectacle de danse

salon du livre

-un Français sur trois ne lit aucun livre dans l'année mais un Français sur quatre lit plus de dix livres par an

-le succès de quatre à cinq émissions de télé exclusivement consacrées à la littérature aide à la promotion du livre (exemple: "Jamais sans mon livre", "Bouillon de culture" et autrefois "Apostrophes")

-les "clubs du livre" (France-Loisirs, Le Grand Livre du Mois,...) incitent aussi à l'achat de livres en vue de former sa propre bibliothèque

qu'est-ce que la culture ?

-pour qu'une personne puisse se dire cultivée, en France (et en Italie), il faut qu'elle ait des notions pas trop faibles en littérature et, dans une moindre mesure, en histoire et en philosophie

-la culture générale se mesure en Allemagne plutôt aux connaissances de la vie économique et sociale; en Angleterre, ce sont les mathématiques qui font la différence tandis qu'en Espagne, il n'y a pas de dominance nette. Et chez nous ?

coup de théâtre

-le lundi, les places sont à tarif réduit dans les salles de cinéma

-l'affluence vers les films, après avoir diminué beaucoup, semble reprendre un peu

-le théâtre est en crise, depuis des années... et doit être fortement subventionné

-il n'y a que certains festivals de théâtre qui remportent des succès (cf. le Festival, annuel, d'Avignon)

-un assez grand nombre de petits cirques a su s'adapter au goût du jour et renouveler son public

-d'autres festivals: le Festival de Cannes (en mai; cinéma), le Festival du film fantastique à Avoriaz (en hiver); le festival de la musique classique (en juillet, en Aix-en-Provence), le festival du jazz (en juillet; à Juan-les-Pins), celui de la photo à Arles, en juillet, et celui de la bande dessinée (BD) en Angoulême, en janvier

-on fait beaucoup pour promouvoir la chanson: Le "printemps de Bourges", en avril, les Francofolies à La Rochelle

-les films d'aventure, les films comiques et les films historiques sont les plus appréciés des Français

-en avant la musique

-les disques de musique classique représentent près de 40 % des ventes bien que les Français aillent peu aux concerts de musique classique, ni d'ailleurs tant aux spectacles de jazz ou de rock; il est vrai que le jazz refait surface et que les Français

ainment de plus en plus jouer d'un instrument (flûte = numéro 1)

-Orsay, Beaubourg et les autres

-comme partout en Europe de l'Ouest, les expositions temporaires attirent les foules (à Paris, au Grand Palais (qui va être fermé), au Centre Georges-Pompidou, au Louvre

-il faut noter la grande réussite du Musée d'Orsay (art du XIXe siècle: ancienne gare)

-c'est du sport

-bien qu'il y ait plus de 12 millions de licenciés sportifs en France (organisés souvent par l'intermédiaire des écoles), la pratique des sports, surtout par les plus de quarante ans, n'est pas très répandue (sauf parmi les 14 à 24 ans où plus de 60 % se sont choisis au moins un sport)

-les "sportifs en chambre" au contraire sont légion: ils se passionnent pour "Roland Garros" (un des quatre ou cinq grands tournois mondiaux de tennis dans l'année), pour le Tour de France (cyclisme), pour les courses de chevaux (et le tiercé...), pour le sport automobile, pour le rugby et le football

-la perceuse et le râteau

-le bricolage connaît une extension spectaculaire, plus de 50 % des Français joignent l'utile à l'agréable tout en faisant des économies sur le coût élevé de la main-d'oeuvre

7.2 LA GRANDE EVASION

-De 1936 (le Front Populaire) datent les premiers congés payés (deux semaines) mais comme en Hollande, les départs vraiment massifs ne commencent que dans les années 50

-60 % des Français partent au moins une fois par an en vacances

-l'étalement des vacances (il y a de nouveau trois zones de <départs> dans le pays) ne réussit pas à s'installer, sauf en période d'hiver

-l'été, beaucoup de bureaux et d'usines sont fermés pendant quatre ou cinq semaines; les salariés, eux, ont tendance à raccourcir leurs vacances d'été, même depuis la 5e semaine de congé accordée en 1981

vacances d'été

-près de 80 % des Français passent leurs vacances en France, la mer étant la destination favorite devant la campagne, et, loin derrière, la montagne

-s'ils vont à l'étranger, ils choisissent de préférence l'Espagne (numéro 1) et d'autres destinations méditerranéennes

-il y a un certain engouement pour les "clubs" (Club Méditerranée) mais les voyages collectifs sont délaissés au profit des voyages-découverte individualisés

vacances d'hiver

-30 % de Français partent en vacances d'hiver, mais pas toujours dans les stations de ski (qui sont situées dans 5 régions différentes des Alpes, sans oublier l'Alsace (enneigement incertain), le Jura (où vont peu de Hollandais...), le Vercors (région des "fondeurs") et les Pyrénées

-depuis les années 60, la France essaie d'attraper son retard en hébergement et en installations jusqu'à créer parfois des villages entièrement nouveaux, très propices au ski mais pas toujours très accueillants

_il est à noter que beaucoup de Français, surtout l'été, ne descendent pas à l'hôtel, mais préfèrent séjourner chez des parents ou des amis (ou, à défaut, au camping ou dans une résidence louée ou achetée)

7.3 IMAGES ET SONS

-fait de société important: les grands "groupes de communications multimédias" essaient de contrôler tous les moyens d'information

le quatrième pouvoir

-la presse écrite mais aussi le journalisme de la radio et de la télé s'appelle parfois le "quatrième pouvoir", qui surveillerait les trois autres : législatif, exécutif et judiciaire

un journalisme d'expression

-avant 1881 (loi sur la liberté de la presse), les journalistes étaient confinés dans un rôle de commentateur et dans celui qui critiquait l'information s'émanant des milieux gouvernementaux

-aujourd'hui encore, les qualités littéraires ou polémiques des journalistes sont très prisées

de moins en moins de lecteurs de journaux

-en 1914, les Français étaient les lecteurs les plus assidus de journaux mais actuellement seulement 40 % (!) lisent un quotidien

-10 quotidiens nationaux (dont: Le Figaro* (centre-droite), Le Monde (centre-gauche), Libération <qui est en difficulté> (d'une certaine gauche libérale), France-Soir <en difficulté aussi> (plutôt à droite), l'Humanité (communiste), Le Parisien (grand public))

-60 quotidiens régionaux (dont Ouest-France, le plus grand journal de France) se partagent les faveurs des autres lecteurs

-la situation des magazines est plus prospère: Le Nouvel Observateur, L'Événement du Jeudi (remanié en 1996), L'Express, Le Point, Paris-Match, VSD (= "vendredi, samedi, dimanche") et l'excellent Actuel sont les plus connus mais il y a d'autres journaux, spécialisés, qui font recette: Le Canard Enchaîné (satire <politique>), L'Expansion (économie) écrit dans un français moins relâché que son concurrent Le Nouvel Économiste (en difficulté), les magazines pour femmes Marie-Claire, Marie-France, Elle (avec des encarts ou des traductions partielles rédigés en néerlandais), l'Équipe (quotidien des sports), Lire et Le Magazine Littéraire, plus sérieux, (monde du livre), Science et Vie (magazine à plusieurs formules, parmi lesquelles l'économie), la Recherche (le pendant purement français en recherche fondamentale française du Scientific American), les magazines TV-hebdo (le plus important: Télé 7 Jours mais le meilleur serait Télérama), les périodiques à sensation et la presse du cœur

* en étudiant le français:

-Le Figaro, pour apprendre la langue usuelle mais soignée

Le Parisien, pour apprendre le français courant mais moins correct

Libération, pour perfectionner son français (jeux de mots, expressions imagées)

financement et vente des journaux

- phénomène bien français: la vente par abonnement est assez faible; le portage à domicile existe très peu
- qu'est-ce qui fait rentrer de l'argent?: les pages de publicité et les petites annonces

(PRESSE)

- la loi, bien que reconnaissant la liberté d'expression, réprime les diffamations et les injures contres des personnes privées et punit l'incitation à la haine raciale
- dans certains cas, la carte de presse (nécessaire parfois pour avoir ses entrées) peut être retirée
- l'Agence France-Presse (en difficultés financières) est une des cinq à six grandes agences mondiales de presse: plus de 100 bureaux, plus de 1000 journalistes

Fidèles aux postes

- la TSF (télégraphie sans fil), c'est-à-dire la radio, a commencé à émettre régulièrement dès les années trente et a permis la <re>transmission de messages de résistants pendant la Deuxième Guerre Mondiale

-ces étranges lucarnes

- de Gaulle et d'autres comprendront assez vite l'impact que peuvent avoir des messages télévisés; le monopole de l'Etat sur la télévision a été fortement combattu par les contestataires de Mai 1968
- 4 % n'ont pas toujours pas de "petit écran"

-la fin d'un monopole

- quelques dates: 1935 naissance de la télévision; 1950 premières émissions régulières; 1959 l'ORTF (Office de radio-télévision françaises) offre un 2e programme; 1970 la publicité fait son entrée (nouvelle source de financement, à côté de la redevance à payer par l'utilisateur);
- 1970-1975: création de trois chaînes distinctes >> TF1 (Télévision française), France 2 (anciennement: Antenne 2) et FR (France) 3 (France-Régions) et après l'éclatement de l'ORTF, création d'une société de programmes de radio (Radio-France) et de trois sociétés de service, l'INA (Institut National de l'Audio-visuel), la SFP (Société française de production) et TDF (Télédiffusion de France)
- 1984: création d'un chaîne privée à péage Canal Plus; 1985: création de la Cinq qui est désormais remplacée aussi bien par ARTE (chaîne culturelle franco-allemande) que par une chaîne éducative; d'autre part, il y a encore la Six (M6)
- Plus récemment: privatisation de TF1 et tentatives de mettre sur pied une 7e chaîne (éducative ?) et une autre <nouvelle> chaîne éducative

... et la guerre des chaînes

- l'audimat, d'abord chez les radios périphériques et nationaux, ensuite auprès des chaînes de télévision, est très pris au sérieux par le milieu professionnel, d'où peut-être l'influence grandissante de toutes sortes de jeux télévisés (dont: Les chiffres et les lettres)

-Les radios

- en principe, les radios d'Etat ne diffusent pas de publicité: France-Inter, France-Musique, le très sérieux France-Culture, France-Info et RFI (Radio-France International)
- deux autres types:

les radios périphériques: RTL (Radio-Télé-Luxembourg), RMC (Radio Monte-Carlo), Europe 1 qui se font aussi une guerre acharnée, surtout pour les taux d'écoute des classes d'âge

les radios privées (qu'on a appelées "radios libres), légalisées depuis 1982, et qui émettent uniquement sur FM (fréquence modulée)

-le CSA (Conseil Supérieur de l'Audio-visuel) surveille le bon fonctionnement, en France, des médias audio-visuels

-Enfants de la pub

-les enfants et les jeunes adultes aiment beaucoup les spots ou messages publicitaires, au point de savoir en réciter par coeur;

-(y en a-t-il, des pubs identiques qu'on passe aussi bien en France qu'aux Pays-Bas ?)

Tous à vos claviers !

-une grande réussite de la télématique française: le Minitel (= un écran avec clavier qui est raccordé au téléphone pour donner accès au réseau Télétel et utilisé pour chercher des données (alimentées par des serveurs), pour consulter les annuaires de téléphone et pour passer des commandes à des magasins ou des entreprises etc.). Mais le Minitel est concurrencé maintenant par "la Toile" (World Wide Web), l'Internet

-un certain numéro 36.. est destiné aux "messageries roses"...

-plus de 20 % des Français se servent du Minitel au moins une fois par mois

7.4 Jouez le jeu !

les jeux organisés par l'Etat

-presque un tiers des Français jouent à un jeu organisé par l'Etat:

la Loterie Nationale (1933) permet d'acheter un billet ou 1/10 d'un billet auprès de 30 000 points de vente;

le PMU (pari mutuel urbain) (1964) où jouent au tiercé ceux qui achètent les pronostics faits dans (Paris-)Turf

Le Loto (1976) exige qu'on coche des numéros sur une grille qui doit être validée par un vendeur

Le Tac-au-Tac (1984) vous donne un billet où on peut découvrir si l'on a gagné en grattant sur place le numéro

Le Loto sportif (1985), venu sans doute trop tard, vous demande de parier sur l'issue des matchs de football

les casinos

- Il y a 130 casinos (contre 8 en Hollande) qu'on a installés dans des stations balnéaires ou climatiques. Le jeu le plus connu est évidemment la roulette, le blackjack étant très prisé aussi

les jeux de société

-en dehors des jeux familiaux traditionnels, il y a ceux déjà plus spécialisés, des cartes dont la belote et le tarot sont les plus populaires

-le Scrabble (année de parution en France: 1951) a beaucoup d'adeptes ainsi que le "Trivial Pursuit" (invention canadienne)

7.5 CLUBS EN TOUT GENRE

- une loi de 1901 régit la liberté de créer des associations à but non-lucratif; leurs statuts doivent être déposés auprès de l'Administration et paraître au Journal Officiel (organe de publication de l'Etat). Les associations sont tenues d'avoir une assemblée générale qui doit nommer un président, un secrétaire et un trésorier
- les associations n'ont pas la même importance qu'à l'étranger, à l'exception des associations sportives et celles du troisième âge

8./ TANT QU'ON A LA SANTE PP.120-126

8.1 LA SECU POUR TOUS

- la Sécurité Sociale ("la Sécu") a été instaurée dès 1945 et fonctionne selon le principe de l'assurance obligatoire qu'on connaît sous la forme des cotisations sociales
- le "régime général" de la Sécu (qui touche 75 % de la population) est constitué par la Caisse d'Assurance maladie, la Caisse d'allocations familiales et la Caisse vieillesse
- les Caisses versent une vingtaine de prestations (dont les plus connues sont les allocations familiales) correspondant à des risques divers
- les assurés et leur "ayants droit" comprennent aussi les chômeurs indemnisés, les RMIstes (-bénéficiaires du Revenu Minimum d'Insertion sociale, les étudiants (s'ils continuent à étudier ...))

8.2 A VOTRE SANTE

vivre vieux

- l'espérance de vie se situe autour de 82 ans pour les femmes et de 76 ans pour les hommes
- les ouvriers meurent plus tôt que les cadres, les hommes célibataires plus tôt que les hommes mariés, les personnes vivant dans certaines régions apparemment plus tôt que dans d'autres contrées

le poumon vous dis-je...

- les maladies les plus graves et/ou les plus fréquentes, en ordre décroissant, sont: les maladies cardio-vasculaires, les cancers, les cirrhoses de foie, les maladies sexuellement transmissibles du type traditionnel, le Sida (=Syndrome immuno-déficitaire acquis), l'alcoolisme (les Français sont toujours les plus grands buveurs de vin), la toxicomanie (drogues et stupéfiants de toutes sortes), les maladies nerveuses (dépressions nerveuses, stress et autres), les gripes
- les suicides sont en augmentation (plus de 2% des décès)

le trou de la sécu

- pour combler les 20 % de frais non-remboursés par la Sécu, les assurés sociaux en appellent à leur "Mutuelle" qui leur verse les montants manquants
- beaucoup de Français disent suivre un régime

-silence "hôpital"

- il faut distinguer entre hôpitaux publics et cliniques privées; surtout pour la première catégorie, on peut faire "demande d'entente préalable" qui permet de se faire avancer des frais d'hospitalisation

8.3 SECRET MEDICAL

- il y a parfois trop peu de médecins dans le Nord, l'Est et le Centre
- les études de médecine comptent parmi les longues: 8 ans; les étudiants doivent être "internes" (=formés à l'hôpital)
- 70 % des médecins généralistes et 60 % des médecins spécialistes (qui ont passé un concours très sélectif) exercent à titre libéral, souvent selon la formule des "cabinets de groupe"
- un diplôme d'Etat est également requis pour les professions para-médicales (infirmier, kinési (kinési-thérapeute), laborantin, ergo-thérapeute)
- les honoraires des médecins sont sujets à deux régimes: les médecins peuvent suivre les tarifs conventionnés par la Sécu et être classés "secteur 1" (avec allègements de leurs cotisations sociales) ou bien ils demandent des "dépassements d'honoraires" et se retrouvent (à 40 % des effectifs des médecins libéraux) dans le "secteur 2"
- on est en droit de consulter un ou plusieurs médecins de son choix et d'avoir recours à des médecines "douces" (homéopathie, acuponcture, phytothérapie, ostéopathie) prescrites ou données par des médecins agréés

sur le divan

- ceux qui sont/ ont été en thérapie psychanalytique: autour de 16 % des milieux plus aisés (mais est-ce un chiffre fiable ?) (plus de femmes que d'hommes, à niveau d'instruction supérieur, ayant moins de cinquante ans)

9. RAISON D'ETAT pp. 127-146

9.1 Vive Marianne

La France a un régime parlementaire de type présidentiel

Changement de régime

- Sous la IV^e République, le Président de la République était élu par le parlement et les gouvernements étaient très instables: 21 ou 22 démissions entre 1946 et 1958
- en 1958, en raison de la situation en Algérie, de Gaulle devient le dernier Président du Conseil (=Premier ministre) de la IV^e République avec le mandat de régler la crise; la Constitution de la V^e République votée, il devient le premier Président de la "Cinquième" mais ce n'est qu'en 1962 qu'on institue l'élection à la présidence au suffrage universel direct (=vote par le peuple)
- Malgré les pouvoirs accrus du Président de la République, celui-ci est parfois mis en demeure de collaborer avec un gouvernement d'une tendance politique opposée à la sienne: c'est la "cohabitation" (1986-1988 : Mitterrand et Chirac, 1993-1995: Mitterrand et Balladur)

Bonjour, monsieur le Président (résidence: L'Elysée)

- le pouvoir exécutif est entre les mains du Président de la République et celles du gouvernement dirigé par le Premier Ministre
- il est possible d'avoir au maximum (comme Mitterrand) deux mandats de 7 ans de suite
- ses pouvoirs sont les suivants: il nomme le Premier ministre et préside , le mercredi

matin, le Conseil des Ministres; il doit signer les décrets et les ordonnances que le gouvernement lui soumet (c'est une source de problèmes lors d'une cohabitation), il peut organiser un référendum, il peut dissoudre l'Assemblée Nationale (non: le Sénat) et provoquer de nouvelles élections législatives (=pour renouveler l'Assemblée Nationale), il s'est acquis une responsabilité particulière dans les soi-disant "domaines réservés" de la Défense et des Affaires Etrangères, il est le chef des Armées, il dirige la diplomatie et accrédite les ambassadeurs; il peut faire jouer l'Article 16 de la Constitution quand le territoire français est menacé et/ou quand les institutions ne peuvent plus fonctionner normalement

-Le Premier ministre, 3E PERSONNAGE DE L'ETAT, (bureau: Matignon) suggère les noms des ministres au Président de la République qui, lui-seul (elle-seule ...) a le droit de les nommer. A sa nomination, un ministre doit renoncer à son mandat de député

-Le Premier ministre a l'initiative des projets de lois et est responsable de la politique du gouvernement devant l'Assemblée Nationale et il peut être remplacé par quelqu'un de la même tendance politique par le Président de la République

-le pouvoir législatif est exercé par le Parlement (=Assemblée Nationale ou Chambre des Députés + Sénat ou Haute Assemblée)

-l'Assemblée Nationale siège au Palais Bourbon dans une salle appelée "l'Hémicycle". Les députés (577) sont élus au suffrage universel direct pour cinq ans. Ils doivent avoir 23 ans "révolus". L'Assemblée Nationale est présidé par Philippe Seguin (RPR).

-le Sénat siège au palais du Luxembourg. Les sénateurs (321) sont élus au suffrage universel indirect (par les députés et les représentants des collectivités locales). Ils doivent avoir 35 ans au moins. Leur mandat est de 9 ans mais on renouvelle le Sénat par tiers tous les trois ans

-en dehors des sessions extraordinaires, il y a la session d'automne et la session de printemps (environ 90 jours chacune). Le Président du Sénat (en tant que 2e personnage officiel de l'Etat, après le Président de la République et avant le Premier ministre) peut remplacer le Président de la République dans les cas prévus par la Constitution (haute trahison; maladie grave ou maladie mentale; décès)

-pendant l'élaboration d'une loi, les versions préparatoires sont examinées à tour de rôle par l'Assemblée et le Sénat; ce va-et-vient s'appelle "la navette parlementaire"

-une fois votée (=acceptée !), la loi est promulguée et placée dans le Journal Officiel

-une motion de censure peut être avancée par au moins un dixième des députés qui ne sont pas d'accord avec une loi ou avec la politique suivie; en cas d'acceptation de la motion, le gouvernement est démissionnaire

-les députés non-inscrits n'appartiennent à aucun groupe parlementaire constitué autour d'un parti politique

- chaque député peut participer aux travaux des six (sept) commissions parlementaires:

Commission des Affaires culturelles, familiales et sociales, Commission des Affaires étrangères, Commission de la Défense nationale et des Forces armées, Commission des Finances, de l'Economie générale et du Plan, Commission des Lois constitutionnelles, de la Législation et de l'Administration générale de la République, Commission de la Production et des Echanges, (Commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes);

il doit recevoir les électeurs à la permanence (=un bureau à une adresse

déterminée) de leur circonscription ou les recevoir à Paris...

-l'immunité parlementaire dont les députés jouissent peut être levée en cours de session (exemple récent: Bernard Tapie; en Belgique: socialistes wallons)

recours suprêmes

-le Conseil Constitutionnel surveille la régularité des élections et la conformité des lois avec les articles de la Constitution. Il a 9 membres (dont 3 sont désignés par le Président de la République, 3 par le Président de l'Assemblée Nationale et 3 par le Président du Sénat), renouvelables par tiers tous les trois ans; les anciens présidents de la République font, de droit, partie du Conseil

-la Haute Cour de Justice (12 députés + 12 sénateurs) peut juger des actes du Président de la République et de ceux des ministres en cas de violation grave de la Constitution

-le Conseil Economique et Social (230 membres à un mandat de cinq ans dont les 2/3 sont désignés par des organisations syndicales et professionnelles et 1/3 par le gouvernement)

donne son avis sur des problèmes nationaux ou sur des projets de loi dans le domaine économique ou social

-le Conseil d'Etat présidé par le Premier ministre (hauts fonctionnaires nommés en Conseil des Ministres) conseille le gouvernement sur les projets de lois, donne son avis sur les décisions d'intérêt public et juge les litiges dans lesquels l'Administration (les services publics) est mise en cause

-la Cour des Comptes (hauts fonctionnaires inamovibles) contrôle l'exécution du budget de l'Etat et la bonne gestion des administrations, publie chaque année un rapport

-le Médiateur (d'après l'exemple de son homologue suédois "Ombudsman") est une fonction créée en 1973. Il est nommé pour 6 ans par décret du Conseil des Ministres et règle par la persuasion ou à l'amiable des différends ou litiges (dont un parlementaire est saisi) entre un particulier et l'administration

8.2 L'Etat dans tous ses états

Voici les divisions administratives ("E-R-D-A-CA-CO"): Etat (territoire national) >> région (22 + 4 d'Outre-Mer) >> département 96 + 5 d'Outre-Mer >> arrondissement 337 + 12 d'Outre-Mer >> canton 3828 + 124 d'Outre-Mer >> commune plus de 35 000 dont plus de 100 d'Outre-Mer (au total donc: 6 "couches" de décision !)

dans les ministères

-Le Président de la République dispose d'un secrétariat général composé de conseillers et de d'autres collaborateurs; le Premier ministre a également un secrétariat général

-Ce qu'on appelle parfois l'"Administration" est en premier lieu l'ensemble des ministères et des secrétariats d'Etat dont les services centraux se trouvent à Paris. Les services extérieurs (hors de Paris) ne sont pas toujours placés dans chaque département

-Attention au mot de "cabinet" qui n'a pas toujours le sens qu'il prend en néerlandais: c'est souvent l'appellation des proches collaborateurs du Président de la République, du Premier ministre ou d'un ministre !

et dans les régions

-depuis la loi sur la décentralisation de 1982 (loi Deferre), beaucoup de pouvoirs de l'Etat ont été transférés aux collectivités locales (commune, département, région)

la commune

-la France compte plus de 35 000 communes (un nombre en régression mais qui est toujours à peu près égal à celui des autres premiers <six> membres de l'Union Européenne !) qui sont dirigées par les conseils municipaux dont les conseillers sont élus au suffrage universel direct pour 6 ans. Les conseillers (18 ans et plus, et Français depuis au moins dix ans) élisent le maire et ses adjoints

-le maire (21 ans ou plus) applique les décisions du conseil municipal mais il est aussi le représentant de l'Etat: il est officier d'Etat civil (tenue des registres d'Etat civil et célébration des mariages) et officier de Police judiciaire (dresser des procès-verbaux)

le canton

-le canton regroupe un certain nombre de communes et a son chef-lieu dans un bourg qui dispose d'équipements collectifs

-c'est la circonscription électorale pour désigner les conseillers généraux du département

(l'arrondissement)

-l'arrondissement regroupe plusieurs cantons; dans son chef-lieu se trouve un Commissaire de la République adjoint

-le département

-le commissaire de la République (= préfet de département) représente l'Etat mais c'est le Conseil général (=c. du département) présidé par le Président du Conseil général qui gère le budget

-la région

-les 22 régions de la France métropolitaine ont été créées en 1960 (et 1972) par le regroupement d'un certain nombre de départements

-le Commissaire de la République (=préfet de région) représente l'Etat mais c'est le Conseil Régional présidé par le Président du Conseil Régional qui gère les budgets

-Les financements des divers projets du département (équipement collectifs, de santé, d'éducation, d'aide aux communes) et de la région (enseignement, formation professionnelle, transports) viennent de recettes fiscales qui ne sont plus perçues par l'Etat, lequel donne des sommes importantes sans contrôle préalable

-en général on peut dire que les niveaux de décisions relatifs aux budgets ont souvent baissé d'une étape <administrative> depuis 1982

-au service du public

-qu'est-ce que "la fonction publique" <de l'Etat> ?: l'ensemble des administrations publiques où travaillent les fonctionnaires et agents de l'Etat (2 millions)

-les agents appartenant aux collectivités locales (communes. département, région donc) appartiennent à la fonction publique territoriale (1 million)

-le statut de fonctionnaire

- les vrais fonctionnaires sont les agents titulaires, employés permanents de l'Etat; ils disposent d'un "statut général de la fonction publique" qui est unique au monde
- le mode de recrutement est le concours organisé à un niveau national ou local
- récemment, on a modifié la répartition en grades des corps de l'administration: il n'y en a plus que 3. Par le grade et l'ancienneté mais parfois aussi par l'attribution de primes personnalisées, on calcule le salaire qui semble par conséquent présenter peu d'écarts aux normes établies. Il est vrai qu'il existe l'avancement "au choix" ou les concours internes qui permettent de progresser plus rapidement

-les hauts fonctionnaires

-en 1945, l'Ecole Nationale d'Administration (l'ENA) a été fondée pour former des cadres supérieurs de l'Administration. Chaque année il y a 150 places disponibles, notamment pour ceux qui ont déjà fait Sciences Po (Institut des Etudes politiques). "Etre sorti" premier jusqu'à cinquième de sa "promotion" (=le rang de classement par année) est très important pour la carrière future qui se fait parfois sous le signe du "pantouflage" (=quitter, à un moment donné, la fonction publique et chercher une vie aisée dans le secteur privé !)

L'image que se fait le grand public de l'Administration n'est pas très flatteuse: ainsi 40 % des Français pensent que les agents de la fonction publique sont peu motivés et 30 % estiment qu'ils gagnent bien peu

9.3. Etat major

-le modèle français est toujours, bien que moins nettement qu'hier, celui d'un état centralisateur: "tout", depuis les grands rois de France mais aussi d'après la tradition jacobine, se décidait à Paris

-l'Etat centralisateur

-les idées des Girondins (=députés de la Gironde et ceux qui professaient les mêmes idées) n'ont pas prévalu, en 1789-1793. Les Jacobins ont instauré la laïcité (protéger l'espace public contre l'influence des églises), ont mis au point l'organisation à l'échelle nationale des écoles et la nomination des fonctionnaires par l'Etat (pour que les fonctionnaires soient indépendants du pouvoir public ou de l'intérêt privé)

-l'Etat Providence

-la protection sociale est assurée par des droits très nombreux à des prestations sociales (plus de vingt types), à la retraite et au RMI (revenu minimum d'insertion sociale; au 1er janvier 1994: 2298 francs pour une personne isolée, 3447 francs pour une personne seule avec un enfant ou un couple sans enfant et 4137 francs pour une personne seule avec deux enfants ou un couple avec un enfant)

-plus ou moins d'Etat ?

-les prélèvements sociaux (impôts et cotisations sociales) atteignent à 45 % du produit intérieur brut (PIB)

-le gouvernement socialiste du Premier ministre Mauroy a procédé, en 1981-1982, à des nationalisations de grande envergure et a créé plus de 100 000 postes dans le secteur public, mais le gouvernement Chirac (1986-1988) a tenté de reprivatiser certaines grandes firmes dès 1986 et de réduire le nombre de fonctionnaires

-aujourd'hui le courant est à la limitation du rôle de l'Etat "tentaculaire"

9.4 L'Etat et son trésor

-La loi des finances est préparée par le Ministère des Finances, examinée en Conseil des Ministres, votée par le Parlement (qui peut faire voter plus tard un rectificatif partiel) et publiée dans le Journal Officiel

-En France, les prélèvements obligatoires sont essentiels à la gestion de l'Etat puisque beaucoup de dépenses ne sont pas couvertes par des financements privés

case "recettes"

-les ressources de l'Etat sont de trois types: les recettes fiscales, les cotisations sociales (relativement lourdes en France) et les revenus de l'Etat-entrepreneur et l'Etat-proprétaire

-les recettes fiscales (environ 25 % du PIB) sont constituées par les impôts directs (dont: l'impôt sur le revenu) et les impôts indirects (dont ceux sur les produits: la TVA <taxe à la valeur ajoutée = 18,6 %>, qui est très importante

-l'impôt sur le revenu

-en France aussi, il est progressif avec un barème qui comporte des tranches allant de 0 % à 55 %; les "ménages" doivent faire eux-mêmes leur déclaration de revenus et le paiement de l'impôt s'effectue en trois échéances ou en mensualités

-dans ce contexte, le type de "ménage" permet d'établir le soi-disant "quotient familial": un<e> célibataire, une personne seule avec un enfant, un couple avec un enfant, un couple avec deux enfants; le problème des déductions à comptabiliser est épineux

-l'impôt sur la fortune

-en 1981, la gauche crée l'impôt sur les grandes fortune (IGF), supprimé en 1986 par le gouvernement de droite en 1986, mais en 1988 il revient en changeant de nom: l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF)

-les impôts locaux

-les "quatre vieilles" (=4 taxes) qui font affluer, au profit des collectivités locales, plus d'argent que l'impôt sur le revenu, sont:

_____ la taxe d'habitation= due par les occupants de locaux meublés: locataires ou propriétaires. Elle concerne les résidences principales et secondaires. Un propriétaire qui loue son appartement ne paie pas de taxe d'habitation à ce titre. En revanche, s'il occupe son logement, il acquitte à la fois la taxe d'habitation et la taxe foncière sur les propriétés bâties

_____ la taxe foncière sur les propriétés bâties= due par le propriétaire de constructions immobilières: maisons, immeubles, usines, hangars, ateliers, boutiques... Un entrepreneur propriétaire de ses murs doit acquitter la taxe sur le foncier bâti et la taxe professionnelle

_____ la taxe foncière sur les propriétés non bâties= due par le propriétaire de terres, mais elle peut être répercutée sur l'exploitant. Elle profite surtout aux communes rurales. Pour accompagner la réforme de la politique agricole commune (PAC) et alléger les charges fiscales des agriculteurs, le gouvernement a annoncé la suppression progressive des parts départementale et régionale de cette taxe foncière. L'Etat devrait verser des compensations.

_____ la taxe professionnelle= due par des personnes physiques ou morales exerçant une activité professionnelle non salariée: entreprises, commerçants,

artisans (sauf ceux qui travaillent seuls), professions libérales. Les agriculteurs sont exonérées de façon permanente et paient la taxe sur le foncier non bâti.

Un commerçant propriétaire de ses murs, habitant au-dessus de sa boutique, et possédant un petit terrain, acquitte donc les quatre taxes !

case "dépenses"

-Les dépenses de l'Etat vont surtout à : éducation et culture 23 %, secteur social, santé, emploi 20 % et défense 18 %

9.5. AUX URNES CITOYENS !

qui est éligible ? qui peut voter ? le vote

-pour être éligible, il faut être électeur (=être Français<e>, avoir 18 ans, jouir de ses droits civiques et s'être inscrit sur une liste électorale avant le 31 décembre afin de participer aux scrutins de l'année suivante

-les campagnes électorales ne diffèrent pas trop de celles qui se tiennent en Hollande

-la publication de sondages d'opinion est interdite dans la semaine précédant le jour du scrutin

-le vote, qui n'est pas obligatoire, a lieu un dimanche dans un bureau où se trouvent un président et deux assesseurs qui, lecture faite du nom de l'électeur, invitent le votant (ou le suppléant d'un électeur qui fait voter par procuration) à passer dans l'isoloir. Le bulletin de vote est déposé dans une urne fermée à clé. Plus tard, en présence de "scrutateurs" , les feuilles de vote sont comptées et lues à haute voix. Un procès-verbal est adressé au préfet

les Français, le sexe et la politique

-la presse sérieuse ne parle que très peu de la vie intime des personnages politiques; d'ailleurs, les Français ne semblent pas trop se soucier d'écarts sexuels de ceux qui les représentent (cf. le cas de Mitterrand)

les différentes consultations électorales:

_____ les présidentielles: élection du Président de la République (ne dites pas: le Président français !); mandat 7 ans au suffrage universel direct

_____ les législatives: élection des députés (=membres de l'Assemblée Nationale); mandat 5 ans au suffrage universel direct

_____ les européennes: élection des députés (=membres du Parlement Européen de Strasbourg); mandat 5 ans au suffrage universel direct (prochaines élections en 1999)

_____ les sénatoriales: élection des sénateurs (=membres du Sénat); mandat 3 ans (renouvellement par tiers) au suffrage indirect (=par un collège électoral se composant des: députés du département, conseillers généraux du département, conseillers régionaux élus dans le département, délégués des conseils municipaux ou leurs suppléants)

_____ les municipales: élection des conseillers municipaux (=membres du conseil municipal de la commune); mandat 6 ans au suffrage universel direct

_____ les cantonales: élection d'un conseiller général (=membre du conseil général du département); mandat 3 ans (renouvellement par moitié) au suffrage universel direct

_____ les régionales: élection des conseillers régionaux (=membre du conseil régional); mandat 6 ans au suffrage universel direct

le référendum: consultation instituée par le Président de la République sur une question qui relève de l'organisation des pouvoirs publics ou d'une affaire d'intérêt national; on ne peut répondre que par oui ou par non

9.6. PRENDRE PARTI

-le nombre d'adhérents aux partis politiques est de 2 à 4 % seulement (le chiffre des adhérent au Parti Communiste a été revu à la baisse, récemment: 300 000 ?)
-il y a certaines constantes dans les votes exprimés: les ouvriers votent souvent à gauche, les paysans et les catholiques à droite, Paris à droite, la Bretagne et l'Alsace à droite, le Nord à gauche, certaines parties du Sud-Est à gauche etc.

les partis de gauche

-le Parti Socialiste français (PS) (1969) est issu de la SFIO (Section française de l'Internationale Ouvrière), fondée en 1905. Dans les années 70, il a existé un Programme Commun de la Gauche avec les communistes. L'ancien secrétaire du PS, François Mitterrand, a été élu Président de la République en 1981 et a exercé deux mandats. Depuis 1981, le PS a donné à la France plusieurs Premiers ministres: Mauroy, Fabius, Rocard, Edith Cresson et Bérégovoy. Après la défaite électorale aux législatives en 1993, sous la direction de Michel Rocard, d'abord, sous celui de Lionel Jospin plus tard, il cherche actuellement de nouvelles voies tout en restant attaché aux valeurs traditionnelles de solidarité nationale et de lutte contre l'injustice sociale.

-le Parti Communiste français (PC ou PCF) s'est constitué en 1920, lors de la scission de la SFIO au Congrès de Tours. Au lendemain de la Deuxième Guerre Mondiale, le parti était très fort, probablement à cause du rôle important joué par les communistes dans la résistance à l'opresseur. Son dirigeant depuis de longues années, Georges Marchais, s'est retiré et ne mène plus les listes électorales; il a été remplacé par Robert Hue

-le Mouvement des radicaux de gauche (MRG) est devenu un petit parti du centre gauche, après qu'une scission l'a divisé en deux. Les autres membres de l'ancien parti ont fondé le Parti Radical, qui se situe à droite

-le Parti Socialiste Unifié (PSU) (1960) est né de la prise de position d'intellectuels de gauche lors des événements d'Algérie. On a compté beaucoup de transfuges vers le PS (dont Michel Rocard). Le parti s'est auto-dissous en 1990

l'extrême-gauche

-pour la plupart trotskistes et maoïstes, les groupes et groupuscules de l'extrême-droite n'attirent plus guère les électeurs

-certaines personnalités comme Arlette Laguiller (Lutte ouvrière) connaissent toujours une relative popularité

les partis de droite

-le Rassemblement Pour la République (RPR) (1976) dérive de l'Union pour la Nouvelle République (UNR) (anciennement: RPF), fondée pour appuyer le Général de Gaulle, laquelle a, depuis, changé deux fois de nom: Union de Défense de la République (UDR), puis Rassemblement du Peuple français (RPR). L'actuel parti était dirigé par l'ancien Premier ministre et l'ancien maire de Paris, Jacques Chirac

-l'Union pour la Démocratie française (UDF) a été créée en 1978 par l'ancien Président de la République des années 1974-1981, Giscard d'Estaing. Il y a plusieurs courants nettement distincts au sein du parti, dont le Parti Républicain (PR) et le Centre des Démocrates sociaux (CDS). Des personnalités de premier plan sont: l'ancien Premier ministre Raymond Barre, l'actuel ministre d'Etat Simone Veil et le ministre François Léotard (actuellement président du parti)

(Rappelons que le RPR et l'UDF sont, en 1994, les plus grands partis politiques français et que la France a vécu, récemment, la deuxième "cohabitation" avec le Premier ministre Balladur (qui a été très populaire) et le Président de la République Mitterrand). En 1995, Jacques Chirac est devenu, contre l'attente de beaucoup de Français et contre celle de beaucoup de commentateurs politiques, Président de la République. Il a nommé Alain Juppé Premier ministre. Juppé en est à son deuxième gouvernement en 1996 après un léger remaniement de son équipe ministérielle

l'extrême-droite

-le Front National (FN) est le plus important des mouvements d'extrême-droite grâce au charisme de son leader politique Jean-Marie Le Pen, qui défend des thèses racistes

les verts

-dans le camp des écologistes, il y a deux ailes qui collaborent difficilement parce que n'étant pas d'accord sur leur participation éventuelle au gouvernement de la France: les Verts, sous la direction d'André Waechter, et Génération Ecologie, dirigée par Brice Lalonde; un troisième courant s'est constitué autour de

l'alternance

-on a commencé à parler d'"alternance", lors de la prise du pouvoir des socialistes, vainqueurs des élections présidentielles et législatives en 1981. C'est que la gauche n'avait eu réellement la direction du pays que depuis le Front Populaire de 1936

La composition actuelle de l'Assemblée Nationale a été transformée de façon essentielle depuis 1988 (voir livre p. 145 !) parce que les législatives de 1993 ont donné les résultats suivants:

Parti Communiste: 25 sièges

Parti Socialiste et autres: 67 sièges

Union pour la Démocratie française: 206 sièges

Rassemblement Pour la République: 242 sièges

divers Droite: 36 sièges

divers : 1 siège

Total: 577 sièges (inchangé par rapport à 1988)

10./ AU NOM DE LA LOI PP. 147-154

10.1 ORDRE ET DESORDRE.

RAPPEL: comme dans beaucoup d'autres pays, il y a en France une séparation des pouvoirs: pouvoir législatif, pouvoir exécutif et pouvoir judiciaire. Mais les magistrats qui représentent le ministère public sont soumis à l'autorité du ministre de la Justice (=le Garde des Sceaux).

-Mais que fait donc la police ?

La POLICE.

La police lutte contre la délinquance et la criminalité, maintient l'ordre et a parfois un rôle politique en prévenant les menées subversives et l'espionnage. Il y a deux sortes de police: la police nationale ou administrative et la police judiciaire ("Le Quai des Orfèvres").

La police judiciaire agit sous la direction du procureur de la République, sous la surveillance du Procureur général et sous le contrôle de la Chambre d'accusation de la Cour d'Appel. Elle lutte contre les activités criminelles. Les brigades sont formées d'inspecteurs et dirigées par des commissaires. Dans les campagnes, c'est la gendarmerie qui en est chargée. Les inspecteurs mènent leur enquête sur commission rogatoire (=commission qu'un tribunal adresse à un autre pour l'inviter à faire, dans l'étendue de son ressort, un acte de procédure ou d'instruction qu'il ne peut faire lui-même) ou mandat du juge d'instruction (en matière criminelle, c'est un mandat qu'un juge donne à un officier de police pour procéder à sa place à des actes d'instruction). Ils exercent des contrôles d'identité, font les perquisitions (à domicile), procèdent aux interrogations et décident de la garde à vue dans les locaux de la police, pour une durée maximale de 48 heures, éventuellement renouvelable. Leur tâche est facilitée par un fichier central, qui leur fournit toutes les informations nécessaires.

A la Direction Générale sont rattachés:

La Brigade des Recherches Criminelles (Le "Scotland Yard français")

Les Brigades Spéciales, entraînées pour l'arrestation des criminels dangereux

Des offices s'occupant de la lutte contre les stupéfiants, le faux-monnayage et la traite des Blanches.

_____ La police du maintien de l'ordre est formée de:

1. La police urbaine (dans les villes de plus de 10 000 habitants).

Elle est composée de personnages en civil (commissaires et officiers de police) et du personnel en tenue (les gardiens de la paix). Au total, plus de 50 000 personnes dans 465 commissariats.

2. Les CRS (Compagnies Républicaines de Sécurité) totalisant plus de 30 000 hommes, recrutés sur concours. Chaque compagnie comprend 5 officiers et 225 gradés ou gardiens.

3. La gendarmerie nationale, constituée de militaires, auxquels sont confiées des tâches de maintien de l'ordre dans les campagnes, de la sécurité sur les routes et de police judiciaire. En plus de la gendarmerie territoriale, il existe une gendarmerie mobile comprenant 23 groupements décomposés en escadrons (3 officiers et 132 sous-officiers). Finalement, il y a, à Paris, une Garde républicaine, commandée par un général et comprenant un régiment d'infanterie, un régiment de cavalerie, un escadron de 150 motocyclistes et une musique de 123 musiciens. Les effectifs se montent à 60 000 hommes: 35 000 (gendarmerie territoriale), 22 000 (gendarmerie mobile) + 3 000 gardes républicaines.

En France aussi, il se trouve une police politique.

a. La Police de l'air et des frontières (PAF; à ne pas confondre avec le PAF= paysage audio-visuel français !) qui contrôle les frontières, les ports et les aéroports.

b. La RG (Direction des Renseignements Généraux) a pour mission la collecte des informations d'ordre politique, économique et social, susceptibles d'intéresser le gouvernement. Ses cellules sont actives auprès de chaque préfet.

c. La DST (Direction de la Surveillance du Territoire) recherche et réprime les activités des agents étrangers à l'intérieur des frontières.

d. Le SDECE (Service de Documentation extérieure et de Contre-Espionnage) recherche hors du territoire les agents de puissances étrangères susceptibles de nuire à la Défense Nationale et à la sûreté de l'Etat. Il relève directement du Premier ministre.

L'Inspection générale de la Police nationale ("la police des polices") contrôle globalement toute activité de police.

De quoi faut-il avoir peur quand on est au volant de sa voiture ? De tout mais surtout de ne pas s'être muni de

1. son permis de conduire
2. sa carte grise
3. son attestation d'assurance
3. sa vignette (=impôt sur la voiture) apposée

Le glaive et la balance

VOIR AUSSI QUATRE STENCILS SUR LA JUSTICE EN FRANCE, QUI N'APPARTIENNENT PAS AU PROGRAMME DE L'EXAMEN PARTIEL.

-L'esprit des lois.

_____ D'abord il faut opérer une division en deux:

1. la juridiction civile: règle les rapports entre particuliers
2. la juridiction pénale: juge les infractions à la loi
3. la juridiction administrative: traite les litiges entre particuliers et l'Etat

1a) Le tribunal d'instance juge les affaires simples et celui de grande instance les différends ou litiges plus complexes

1b) Les juridictions spécialisées:

- le conseil des prud'hommes (=nombre égal d'élus représentant employeurs et employés) qui traite les conflits entre employeurs et employés
- les tribunaux de commerce
- les tribunaux aux affaires matrimoniales pour les cas de divorce

2a) Le tribunal correctionnel: juge les délits (vols, escroqueries) et statue en des affaires aboutissant à 5 ans de prison au maximum

2b) La cour d'assises: juge les crimes (braquages, meurtres, viols). Les juges sont aidés par un jury de neuf personnes tirées au sort. La peine infligée peut aller jusqu'à la réclusion à perpétuité. La peine de mort a été supprimée lors de l'avènement des socialistes au pouvoir en 1981.

3) La juridiction administrative régle les différends qui opposent les particuliers à l'Administration: abus administratifs, plaintes contre l'Etat employeur, problèmes autour des permis de construire.

Le tribunal des conflits décide de la juridiction à saisir (=1,2 ou 3), si difficulté il y a.

Les juridictions de secours sont: la Cour d'Appel (pour tous les tribunaux sauf la Cour d'Assises et les tribunaux administratifs), le Conseil d'Etat (pour les tribunaux administratifs) et finalement la Cour de Cassation, qui, toutefois, ne juge que sur la forme du jugement rendu et sur la conformité des décisions avec la loi.

-Justice pour tous.

-La justice française est indépendante, gratuite (mais il faut payer les droits de justice et les honoraires d'avocats), garantit la défense (au besoin un avocat est commis d'office) et est publique (mais le "huis clos" peut être institué pour des raisons morales, de sécurité ou d'Etat)

-On est pleinement responsable de ses actes dès l'âge de 18 ans. Pour les moins de seize ans, il y a le tribunal pour enfants; pour les personnes entre seize et dix-huit ans ayant commis un crime, il y a une cour d'assises spéciale.

-Le délit le plus fréquent: vols liés à l'automobile et aux deux roues à moteurs

-Gens de robe

-Les magistrats (fonctionnaires de l'Etat) se réfèrent souvent à la jurisprudence (=l'ensemble des jugements rendus par les tribunaux sur telle ou telle question).

-les juges qui ouvrent l'enquête s'appellent les juges d'instruction: ils rassemblent les éléments du dossier dans les affaires pénales et décident de la détention provisoire.

-Les juges qui rendent un jugement font partie de la magistrature du siège (ou: magistrature assise) et sont inamovibles; ils ne rendent compte de leurs actes que devant le Conseil Supérieur de la Magistrature

-les juges finalement qui suivent l'exécution de la peine et la réinsertion dans la société s'appellent les juges de l'application des peines

-les magistrats du Parquet (=la magistrature debout) réclament l'application de la loi. Le Procureur de la République, le procureur général ou avocat général et leurs substituts représentent le ministère public. Ils ne sont pas inamovibles mais peuvent être déplacés ou révoqués.

-les avocats doivent passer un examen d'aptitude professionnelle et s'inscrire à l'ordre des avocats.

-les greffiers consignent les interrogatoires et le déroulement des audiences; ils conservent les pièces à conviction.

Derrière les barreaux.

-Le 1er février 1994 les prisons françaises (480) abritaient 54.869 personnes.

-La France est le pays d'Europe où le taux de détention provisoire (qui se fait après la garde à vue) est le plus élevé

-S'il n'y a pas d'acquiescement, on peut avoir affaire à un emprisonnement ferme ou bien avec sursis. Toute condamnation est inscrite au casier judiciaire (qui ne sera

plus "vierge", alors).

-De 1974 à 1994 on a dû constater une augmentation régulière du nombre de détenus condamnés à de longues peines. Ces détenus auront d'ailleurs droit à l'emploi d'unités de séjour familial.

-Nouvelles propositions dans l'avant-projet de loi quinquennale sur la justice: dorénavant pas d'incarcération pour seule cause d'infraction à la législation sur le séjour, pour les auteurs de refus d'obéissance en matière militaire, pour les personnes visées par les contraintes par corps en matière douanière et pour les simples usagers de stupéfiants !

11./ ECONOMIE, ECONOMIES. PP. 155-172

11.1 Fin de l'âge d'or.

_____ L'ère de l'industrialisation a été lente à venir en France. C'est surtout l'Etat qui a joué un rôle de moteur dans l'économie d'après-guerre. Le public n'a commencé que très tard à s'intéresser aux placements dans l'industrie.

-les Trente (Années) Glorieuses: 1944/5-1974/5

Deux facteurs sont d'une importance capitale dans le développement de l'économie française moderne: l'apport du plan financier de redressement économique décidé par le gouvernement américain en 1947, le Plan Marshall et les relations qu'a continuées à entretenir la France avec ses anciennes colonies. (Mais ces dernières années, les parts de marché avec l'Europe communautaire dépassent de loin celles qui sont réalisées avec les pays africains et les D.O.M.-T.O.M.).

-les années de crise: 1975-1986

La France aussi a reçu le contre-coup des crises du pétrole de 1973 et de 1979 et de la hausse du dollar de 1981 (année d'une grande majoration du coût des salaires provoqué par la réalisation d'une promesse électorale que le gouvernement devait tenir)

-un retour à la croissance

La France a repris une croissance économique depuis 1987 et se classe désormais 4e à 5e au monde pour le Produit National Brut (=PNB) (mais au 14e/15e rang pour le PNB par habitant). Le climat social s'est apaisé; il y a moins de grèves que par le passé (avec la notable exception des derniers mois de 1995...). Pourtant, le nombre des chômeurs est relativement élevé: 3,3 millions des actifs.

11.2 Gros plan sur l'économie.

L'Etat emploie plus de 30 % de la population qui travaille, toutes activités confondues. Il a pratiquement le monopole de l'énergie (EDF, GDF, Charbonnages de France, centrales nucléaires) et malgré des privatisations en cours ou envisagées des compagnies pétrolières, son autorité y restera grande. Les transports sont gérés par des services publics (SNCF, les compagnies aériennes à vocation internationale et nationales comme Air France, la RATP dans et autour de Paris, la Compagnie générale maritime et financière).

L'Etat est aussi "son propre client" souvent, surtout dans les grands travaux routiers et ferroviaires.

La structure des entreprises.

_____ Quand le manuel indique <ici> les 10 premières entreprises françaises publiques, ce n'est donc pas une liste qui prend en compte toutes les entreprises françaises mais uniquement les entreprises contrôlées par l'Etat !

-un développement de la concentration

On assiste non seulement à une concentration d'entreprises en France mais certaines grandes firmes se sont depuis longtemps internationalisées et ont réalisé par exemple des participations croisées, des rachats ou se sont mises dans des groupes étrangers !

-une majorité de petites et moyennes entreprises (PME)

Les PME (petites et moyennes entreprises) et les PMI (petites et moyennes industries) ne doivent pas excéder les 500 personnes; elles sont appelées PE et PI (donc, sans "M") si les effectifs ne dépassent pas 50 salariés.

La France connaît, en comparaison avec ses voisins, trop de PME et de PMI. Elle peut en faire un atout dans une régionalisation économique de l'Europe. Elles sont notamment beaucoup plus libres que les grosses firmes dans le choix de leurs sous-traitants.

Chaque année toutefois, des dizaines de milliers de petites sociétés disparaissent.

Pourtant beaucoup de personnes rêvent de "se mettre à leur compte" quittes à trouver sur leur chemin, un jour, un "repreneur d'activités" (page 161), tels qu'un Bernard Tapie...

-(quelles sont les 25 premières entreprises françaises ?)

Attention: c'est une liste de 1991 parue dans le Nouvel Economiste <et non celui de 1988 de l'Expansion que donne votre manuel à la page 160> !

1. Elf Aquitaine 2. Electricité de France 3. Renault 4. PSA (Peugeot-Citroën) 5. Alcatel Alsthom 6. Total 7. Usinor/ Sacilor 8. Rhône-Poulenc 9. Compagnie de Saint-Gobain 10. Péchiney 11. Thomson 12. Michelin 13. BSN 14. Schneider 15. GEC Alsthom 16. Gaz de France 17. Aérospatiale 18. CEA-Industrie 19. Poliet 20. Bull-France 21. L'Oréal 22. L'Air liquide 23. Lafarge Coppée 24. Hachette 25. Carnaud Metalbox.

Dans le tableau que dresse des entreprises le manuel à la page 161, il faut retenir la distinction en trois:

entreprises individuelles (souvent ne dépassant pas les 10 salariés; il y en a relativement beaucoup, en France),

entreprises privées (dont les SARL <sociétés à responsabilité limitée> sont l'équivalent français de la B.V. hollandaise),

entreprises publiques.

Les entreprises publiques se divisent, à leur tour, en trois catégories:

1. Les services publics à caractère administratif, qui exercent une activité industrielle et commerciale (France-Télécom, L'Imprimerie Nationale, La Caisse des Dépôts et des Consignations, La Caisse nationale du Crédit agricole, la Régie des Transports, des eaux, des logements, des abattoirs, des pompes funèbres).

2. Les entreprises nationales, à caractère industriel et commercial, où l'Etat détient la totalité du capital (La S.E.I.T.A. <=Service d'exploitation industrielle du

tabac et des allumettes>, l'Aéroport de Paris, les Ports autonomes, l'Office National des Forêts et les grandes entreprises nationalisées: Charbonnages de France, Electricité de France, Gaz de France, Renault, certaines banques et compagnies d'assurance)

3. des S.A. (=sociétés anonymes) dont une partie du capital, parfois minoritaire, appartient à l'Etat; ce sont les sociétés d'économie mixte (La SNCF <Société des Chemins de Fer français avec son nouveau président à partir du 7-5-1994: Jean Bergougnoux, qui vient de la direction d'EDF>, Air France, La Compagnie Générale Transatlantique, La Compagnie des Messageries Maritimes, l'Agence Havas (à privatiser); l'Aérospatiale, la S.N.E.C.M.A. <= Société nationale de Construction de Moteurs d'Avions>, les Compagnies des Tunnels sous le Mont-Blanc).

11.3 Monnaie d'échange.

_____ La Banque de France (créée en 1803 et nationalisée en 1945) a, seule, le droit d'émettre des billets de banque. Elle garde en dépôt les réserves obligatoires d'autres banques et elle intervient sur le marché des changes.

Depuis 1990, les Français peuvent ouvrir un compte en banque à l'étranger.

La "zone franc" comprenant le Bénin, le Cameroun, les Comores, le Congo, la Côte d'Ivoire, le Gabon, le Burkina Fasso, le Mali, le Niger, la République Centrafricaine, le Tchad et le Togo compte deux monnaies: le franc français et le franc CFA (=de la Communauté financière africaine). A la suite de la dévaluation de 1994, 100 francs CFA valent 1 franc français.

11.4 ARGENT COMPTANT

_____ Depuis les années quatre-vingt, il n'y a plus de cloisonnement entre deux marchés différents:

le marché monétaire (prêts et emprunts d'argent à terme) contrôlé par les banques et la Banque de France

le marché financier (titres divers) de la bourse contrôlé par la COB (Commission des Opérations boursières).

Chaque marché est accessible à tous les acteurs économiques, ce qui entraîne davantage de spéculation qu'autrefois.

- "Votre argent m'intéresse"

_____ Autrefois, on distinguait entre les banques de dépôt (où on déposait donc son argent) et les banques d'affaires. Parmi les banques de dépôt, il y en avait à statut spécial puisqu'elles étaient des coopératives ou des mutuelles.

En 1981, beaucoup de banques ont été nationalisées (près de 40). Mais en 1987 est entamé pour certains d'entre eux le processus de la privatisation (exemple: Banque Nationale de Paris/ BNP). A présent, l'ancienne distinction n'a plus cours, on s'est mis à parler indifféremment d' "établissements de crédit".

L'engouement des Français pour la carte bancaire est indéniable, mais le chèque continue à avoir ses partisans, surtout tant qu'il ne sera pas facturé... et tant que les carnets de chèques seront gratuits.

-La bancarisation des Français

La loi, en France, interdit le paiement en argent liquide des salaires de plus de 2 500 francs et de sommes facturées importantes. Il faut donc avoir un compte

courant bancaire ou postal (qui n'est pas rémunéré !)

A part le paiement par chèque (qui "résiste", donc, en France), se développe l'utilisation de la carte de paiement, dont la plus connue est la Carte bleue (rattachée à VISA). Elle est acceptée partout où l'on voit le sigle CB (=Groupement des cartes bancaires).

D'autres cartes de crédit très répandues sont les cartes de paiement non-bancaires à cotisation (American Express, Diners) qu'on peut obtenir après présentation d'une justification financière. Elles sont livrées avec un code confidentiel et permettent aussi de retirer de l'argent en dehors des heures de bureau.

Les banques (s') autorisent beaucoup d'opérations financières, en fonction du RIB (=relevé d'identité bancaire) qui est livré avec chaque chéquier. C'est ainsi que certaines dépenses récurrentes peuvent être prélevées automatiquement.

Comme en Hollande, les banques sont désormais actives dans le domaine de l'épargne, des placements et des hypothèques.

-des banques très spéciales !

1. Le Trésor public (qui gère les fonds de l'Etat) peut faire souscrire à des emprunts à long terme (les obligations) et à court et moyen terme (les bons du trésor)

2. La Caisse des Dépôts et des Consignations reçoit les dépôts à caractère litigieux et l'argent déposé auprès des notaires mais collecte aussi les fonds des Caisses d'Epargne, de la Sécu (=Sécurité Sociale), des mutuelles, de certaines collectivités publiques. Grâce à tout cela, elle peut financer des projets de HLM (=habitations à loyer modéré)

3. Le Crédit municipal (officiel) qui s'est modernisé et les monts-de-piété officieux sont des organismes de prêt sur gage (ex. on y apporte un bijou, et "ma tante" vous donne de l'argent).

Les banques françaises les plus connues à l'étranger sont: Le Crédit Lyonnais, La BNP et, dans une moindre mesure, le Crédit agricole, la Société Générale et Paribas.

11.5. LA BOURSE OU LA VIE.

(quel jeu de mots, évidemment ?)

Les principaux titres sont évidemment les obligations et les actions.

Parmi les obligations, les SICAV (= les titres des Sociétés d'investissement à capital variable) connaissent un grand succès. Ce sont des portefeuilles collectifs qui permettent d'investir en Bourse sans avoir à se préoccuper de la gestion de ses fonds ni à engager des sommes très importantes. D'autre part, il existe les FCP (=Fonds commun de placement). C'est un portefeuille de valeurs mobilières appartenant en copropriété aux souscripteurs de parts. Les organismes qui les émettent ne sont pas obligés de les racheter tous les jours. Les divers FCP et les SICAV représentaient en 1990 45 % de l'épargne de la famille française.

Beaucoup de grandes sociétés anonymes sont cotées en Bourse. Depuis 1983, il y a un second marché de sociétés plus petites, surtout des PME.

Des années quatre-vingt date aussi la croissance rapide des OPA (=offre publique d'achat). Elles peuvent être hostiles (on parle alors de "prédateurs" qui veulent 'manger' une firme) ou bienveillantes. Par ailleurs, certaines sociétés

s'achètent une place à la Bourse en achetant une firme qui y végète ("coquille vide") pour déployer une nouvelle activité.

Pour accéder à la Bourse (=le Palais Brogniart à Paris), la société est contrôlée par la COB (=Commission d'Opérations boursières) et par le Conseil des Bourses de Valeur.

-de plus en plus boursicoteurs

_____ Depuis 1988, les agents de change n'ont plus le privilège des négociations boursières. Actuellement, les investisseurs institutionnels (caisses de retraite, compagnies d'assurances et Caisse des dépôts et consignations) voient opérer à côté d'eux de nombreux particuliers qui ne se sont pas retirés à partir du Krach boursier de 1987 mais qui sont stimulés par la nouvelle vague lente mais assurée des privatisations. Les dernières de ces privatisations concernent l'assureur UAP et l'industrie automobile Renault.

L'indice boursier qui s'appelle le Dow Jones à New York, aux Etats-Unis, porte le nom de CAC 40 (CAC= Compagnie des Agents de change) à Paris.

-UN SOU EST UN SOU !

_____ En se référant à La Fontaine, le manuel vous dit qu'il y a des cigales et des fourmis.

Que font les Français-fourmis de leur argent dont ils n'ont pas tout de suite besoin ? Cet argent va où ? Au<x>:

1. livrets d'épargne (80 % des Français en possèdent un). Il y a deux réseaux: celui de la Caisse d'Épargne et de prévoyance Ecureuil et la Caisse Nationale d'épargne (CNE), qui proposent aussi des services bancaires.

2. CODEVI (=Compte de développement industriel) qui sont des compte d'épargne à intérêt fixe exonéré d'impôt, du moins jusqu'à un certain plafond, jugé trop bas.

3. livrets-logement qui permettent, par voie indirecte, de faire, dans deux à cinq ans, des emprunts en vue de financer un logement ou l'amélioration de celui-ci.

4. PEP (plan d'épargne populaire), épargne qui permet d'intéressantes déductions fiscales.

5. assurance-vie (sous de multiples formes).

6. SICAV (sociétés d'investissement à capital variable) qui gèrent pour celui qui y souscrit des actions et des obligations.

-les Français et l'épargne

_____ Les banques incitent les Français à faire de l'épargne, même par Minitel. Les SICAV de trésorerie ont été un certain temps très appréciées à cause de leur rendement.

-plus d'un ménage sur deux est endetté

Les Français les plus endettés sont le groupe 25-34 ans, les ménages avec plus de 3 enfants et ... les riches.

-Les héritiers.

_____ Le patrimoine d'un ménage se compose d'actifs financiers (dépôts d'argent, des valeurs mobilières comme les actions et les obligations) et de choses 'tangibles' (terrains, logements, matériel productif mais non les biens durables comme voiture<s>, électroménager, bijoux, objets d'art et mobilier.

On a l'habitude de faire des comparaisons de patrimoines par "décile" (=une tranche de dixième de la population). Or, les 10 % les plus riches détiennent plus de 50 % du patrimoine total. Les méthodes de transmission du patrimoine n'y sont pas étrangères: plus de 50 % du patrimoine vient aux gens par voie d'héritage ou de dotation.

l'héritage

_____ -Avant la Révolution, on avantageait dans le Sud de la France l'aîné dans la succession. Le Code Civil a imposé une pratique égalitaire. Les deux tiers du patrimoine sont réservés aux "héritiers réservataires" (=enfants). Un tiers peut être légué à un bénéficiaire choisi.

Pour l'ordre de la succession, on distingue entre descendants, ascendants et collatéraux; la fiscalité privilégie fortement la transmission en ligne directe aux enfants.

l'argent ne fait pas le bonheur

L'argent est de plus en plus valeur de référence, depuis les années quatre-vingt mais à l'opposé de ce qui se fait souvent en Hollande, il est mal vu d'en parler ouvertement et surtout de demander combien l'autre gagne. Les fortunes trop vite acquises ne font pas l'unanimité en matière de sympathie.

-le grand retour de l'héritage.

_____ Les adultes de la période des Trente Glorieuses (1944-1974) comptaient peu sur la transmission des richesses de leurs parents. Mais aujourd'hui la situation s'est inversée: beaucoup de vieilles gens ne vivent plus sans moyens et n'entament guère leur capital pour subsister. Parmi les tout jeunes, l'épargne est en chute libre, d'autant plus qu'ils peuvent espérer un héritage important, si, à la maison, ils ne sont que deux ou enfant unique. L'économiste Denis Kessler (et pas vous et moi, bien sûr) estime que l'héritage financier acquiert plus d'importance que l'héritage culturel puisque les diplômés se dévalorisent ou perdent de leur rendement.